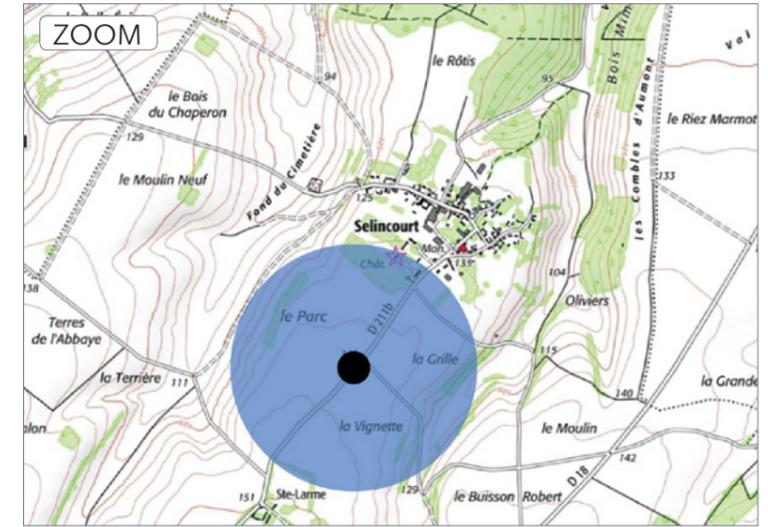
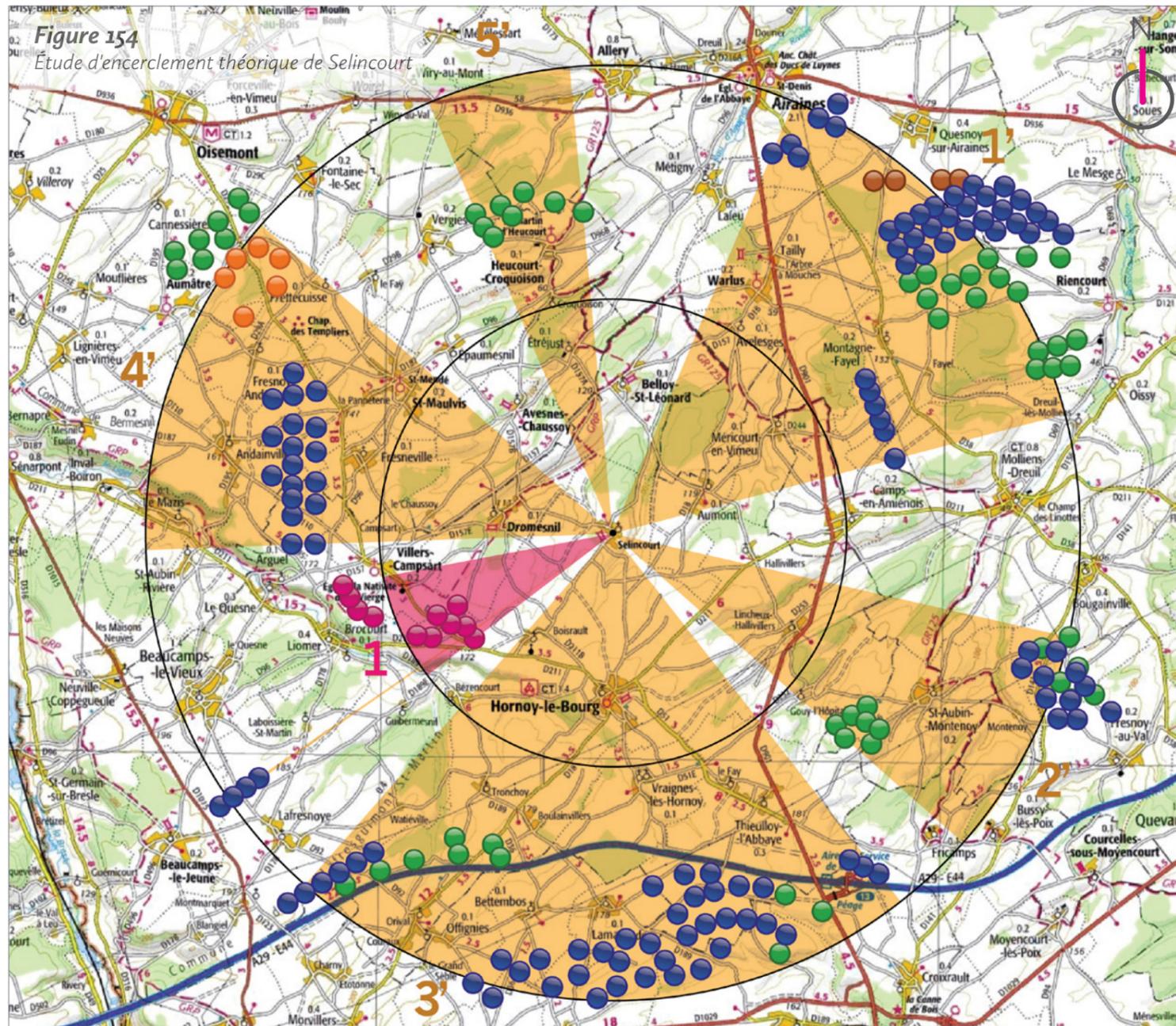


► PDV 24 Selincourt : Entrée nord par la Rue Jean d'Acheux

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
04/02/2021	Panoramique 360°	N 49°52'16,7"	E 01°53'43,3"	141 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
H4 : 3,0 km	R1 : 5,3 km	11	SELINCOURT - Sortie sud par la D 211B vers Boisrault	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

L'observateur se situe cette fois au sud du village de Selincourt, depuis la D 211B, en direction de Boisrault. Le paysage est cette fois très ouvert, avec un plateau d'aspect tabulaire occupé par de vastes cultures en openfield dépourvues de boisements. Les vues sont donc très lointaines et profondes et le contexte éolien alentour est donc très visible.

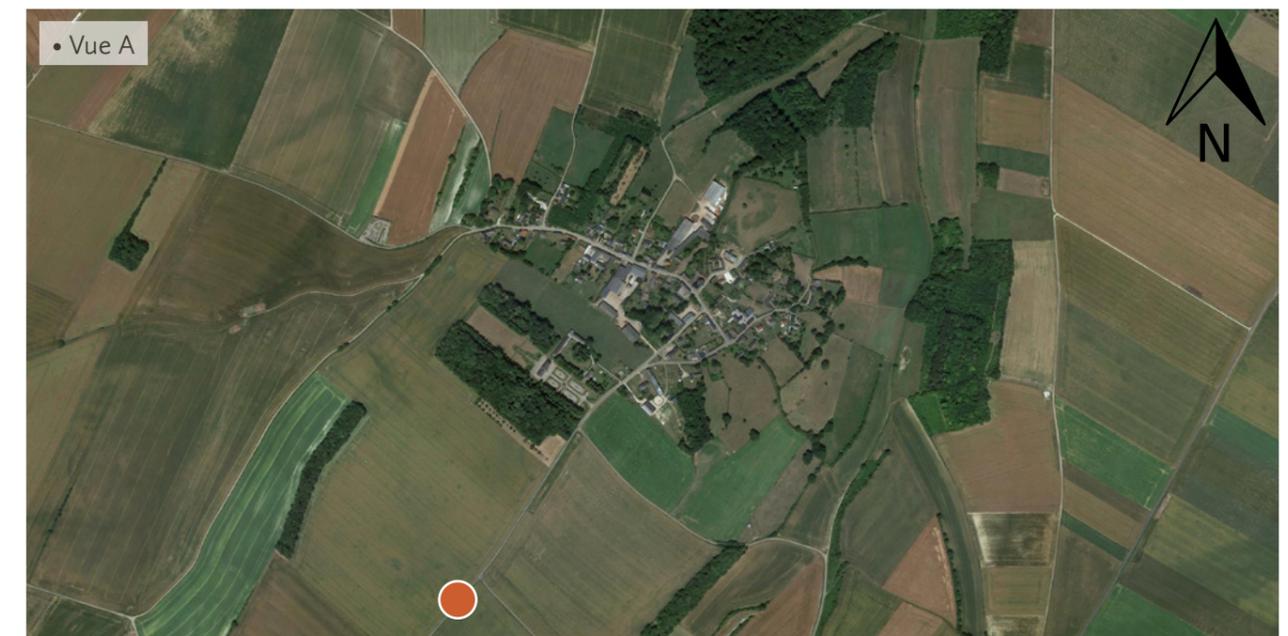
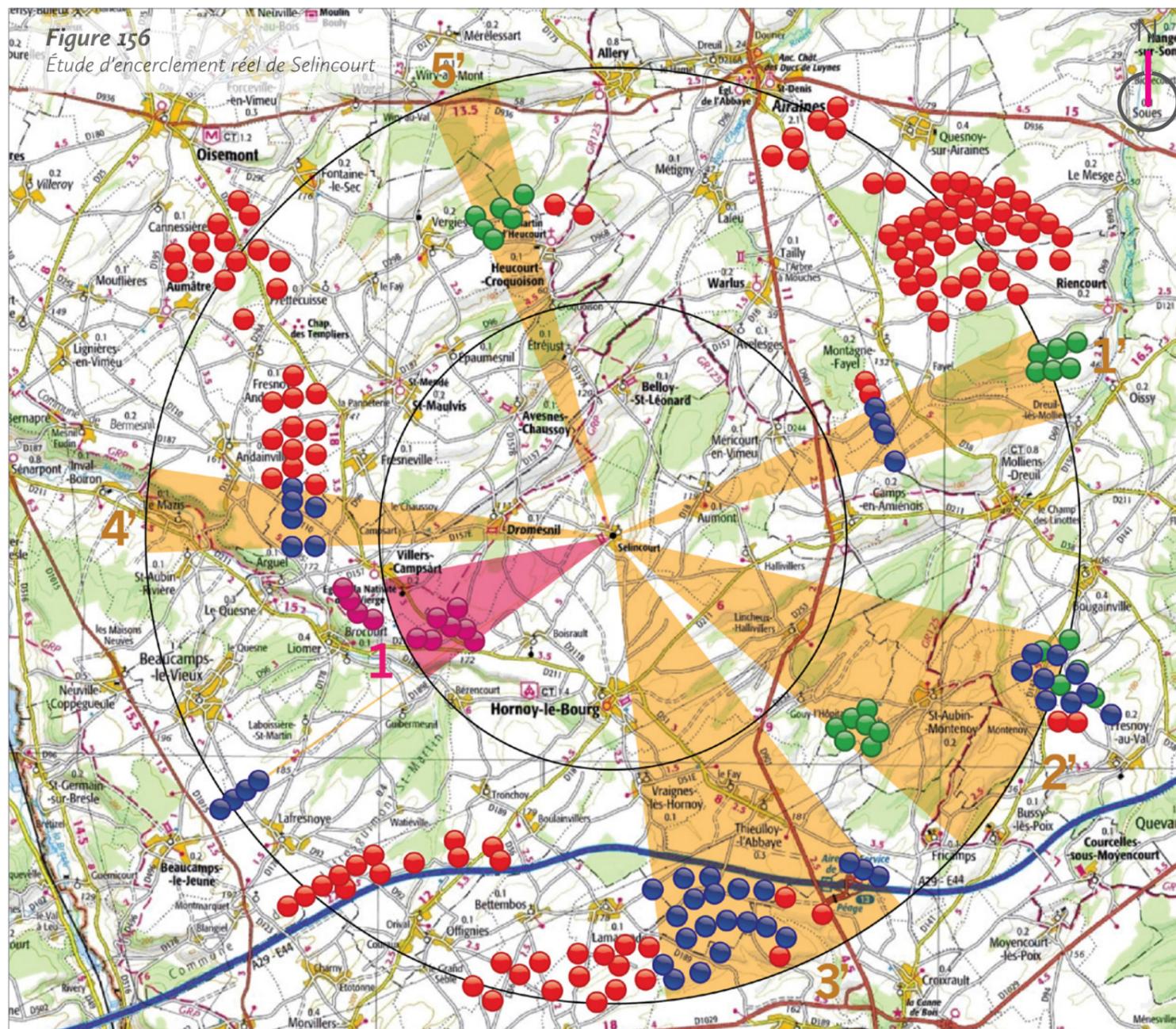


Figure 155
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Selincourt théorique	27	0,04	En-dessous	248	Atteint	28	Atteint
2	Selincourt réel	27	0,09	En-dessous	116	En-dessous	80	Atteint



Commentaires

Depuis la sortie sud de Selincourt, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est conservé car les projets du Rossignol et de la Haute Couture sont visibles.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur 1' est fortement réduit car les parcs construits de Plaine Montoir et Quesnoy et le projet accordé de l'Hommelet sont masqués par le relief et la végétation, tout comme deux éoliennes du parc construit de Montagne-Fayel. Le secteur 2' est conservé car les éoliennes des projets accordés des Bleuets et du repowering de Bougainville, ainsi que le parc construit de Bougainville, sont visibles. Le secteur 3' est réduit car le parc construit de Chaud Vallée et le projet accordé du Bois des Margaines ne sont pas visibles depuis ce point de vue, masqués par le relief et la végétation, ainsi que plusieurs éoliennes du parc construit du Fond Saint Clément. Le secteur 4' est fortement réduit car les éoliennes du projet en instruction avec avis d'AE des Blancs Monts et plusieurs éoliennes du parc construit d'Andainville sont masquées par le relief et la végétation. Enfin, le secteur 5' est réduit car deux éoliennes du projet accordé d'Aquettes sont masquées par le relief et la végétation.

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 155) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 248° à 116°, soit une baisse de 132°. Le plus grand angle de respiration augmente de 52°, passant de 28° à 80°. En revanche, l'indice de densité augmente. Cela est dû à une formule mathématique qui paraît donc peu pertinente. En effet, pour calculer l'indice de densité, c'est le rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur le cumul angulaire. Cet indice est donc peu pertinent pris seul.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour le cumul angulaire, qui était supérieur au seuil d'alerte de 120°, mais également pour le plus grand espace de respiration, qui était inférieur au seuil d'alerte de 90°. L'étude d'encerclement réel depuis ce point de vue montre une situation différente car le cumul angulaire est désormais sous le seuil d'alerte. Selon cette méthode d'encerclement, il y a donc un effet d'encerclement avéré. D'un point de vue qualitatif, il est vrai que la présence éolienne est signifiante depuis ce point de vue, avec des éoliennes visibles tout autour de l'observateur. L'effet d'encerclement se ressent depuis ce point de vue. Les projets du Rossignol et de la Haute Couture augmentent l'effet d'encerclement, par leur prégnance visuelle supérieure aux autres éoliennes, plus éloignées, mais de manière modérée. Ils s'insèrent entre deux parcs éoliens construits, ce qui ne modifie pas le plus grand espace de respiration visuelle mais ils augmentent le cumul angulaire et renforcent la présence éolienne.

■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



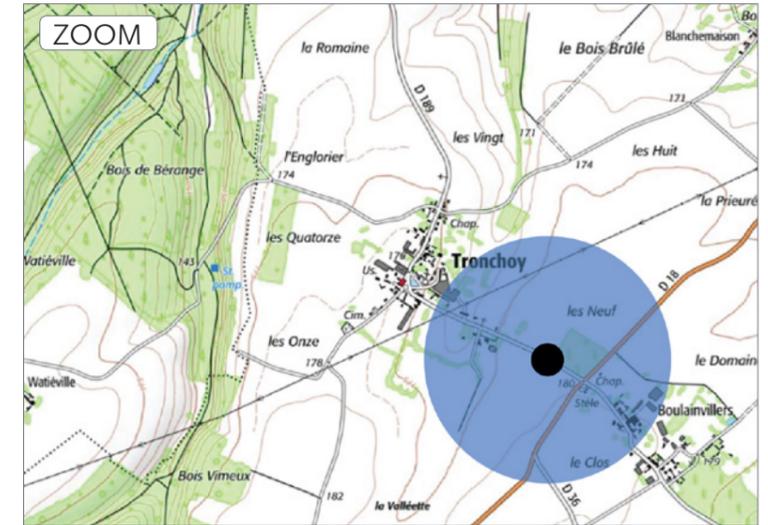
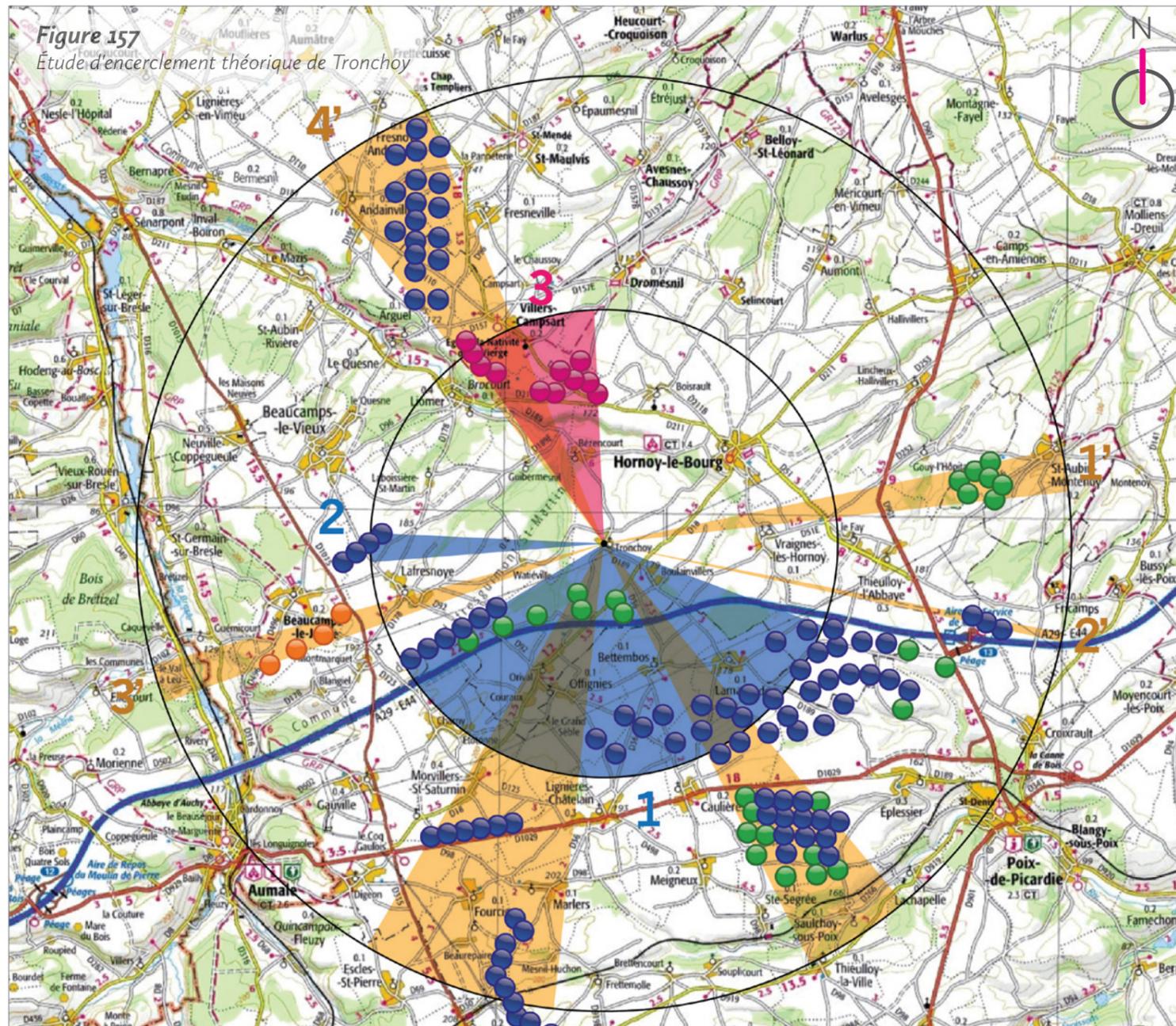
■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



► PDV 25 Tronchoy : entrée sud-est par la D 189 depuis Boulainvillers

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
04/02/2021	Panoramique 360°	N 49°49'27,4"	E 01°52'20,6"	178 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
H7 : 3,6 km	R1 : 5,9 km	7	TRONCHOY - Entrée sud-est par la D 189 depuis Boulainvillers	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

L'observateur se situe au sud-est de Tronchoy, le long de la D 189, en provenance de Boulainvillers. L'observateur se trouve à proximité d'un petit boisement qui forme un filtre visuel important, en plus de la silhouette urbaine du village de Tronchoy. En dehors de ces deux filtres visuels, le paysage est très ouvert et offre des vues lointaines et profondes qui permettent d'apercevoir de nombreux parcs et projets éoliens.

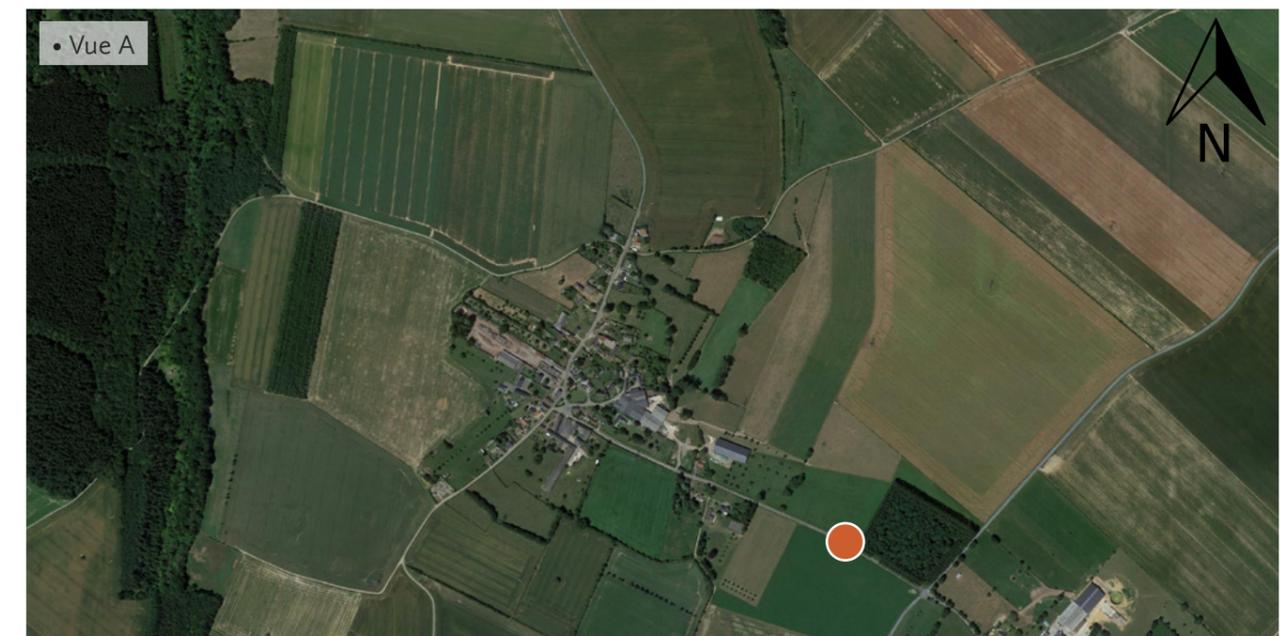
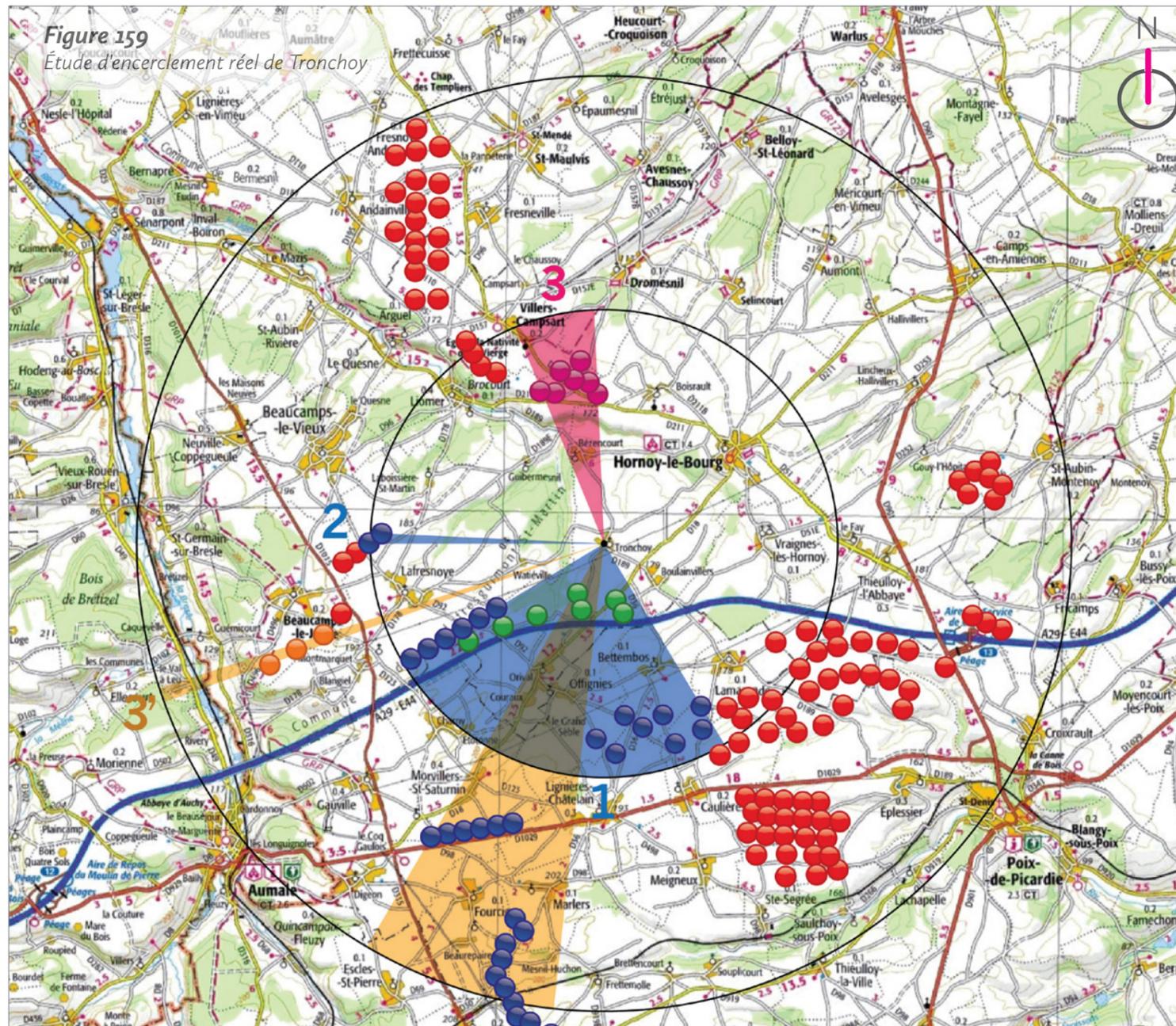


Figure 158
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Tronchoy théorique	33	0,35	Atteint	183	Atteint	80	Atteint
2	Tronchoy réel	20	0,27	Atteint	113	En-dessous	152	En-dessous



Commentaires

Depuis l'entrée sud-est de Tronchoy, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est réduit car les éoliennes du projet accordé du Sud-Ouest Amiénois et plusieurs éoliennes du parc construit du Fond Saint-Clément sont masquées par la végétation. Le secteur 2 est réduit car deux éoliennes du parc construit de Mélier sont masquées par le relief et la végétation. Enfin, le secteur 3 est réduit car les éoliennes du projet du Rossignol sont masquées par le relief et la végétation alors que le projet de la Haute Couture est lui visible depuis ce point de vue.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, tous les secteurs sont supprimés car les éoliennes du projet accordé des Bleuets, du parc construit d'Enertrag et de celles du parc construit d'Andainville sont masquées par la végétation.

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 158) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 183° à 113°, soit une baisse de 70°. Le plus grand angle de respiration augmente de 72°, passant de 80° à 152°. L'indice de densité diminue également.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour les deux indicateurs importants (cumul angulaire et plus grand espace de respiration visuelle). Le cumul angulaire, qui était supérieur au seuil d'alerte de 120°, n'est plus atteint selon l'étude d'encerclement réel depuis ce point de vue. Il en est de même avec le plus grand espace de respiration visuelle, qui repasse sous le seuil d'alerte de 90°. Ainsi, le risque d'effet d'encerclement que mettait en évidence l'étude d'encerclement théorique n'existe pas d'après l'étude d'encerclement réel.

■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



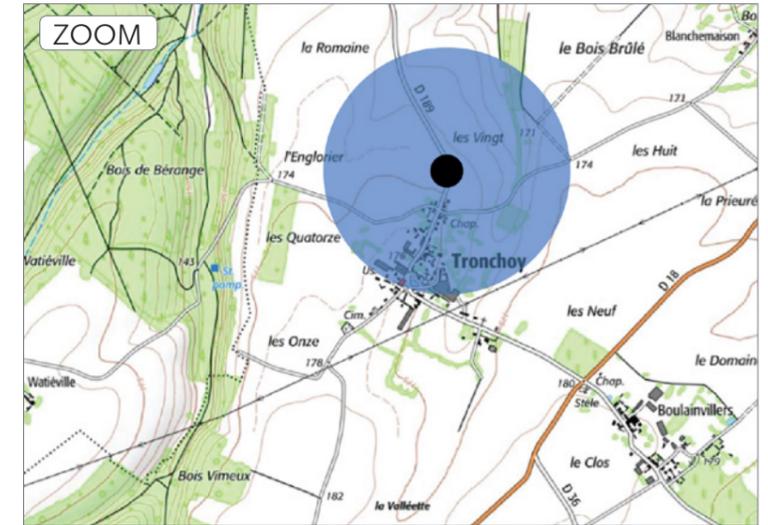
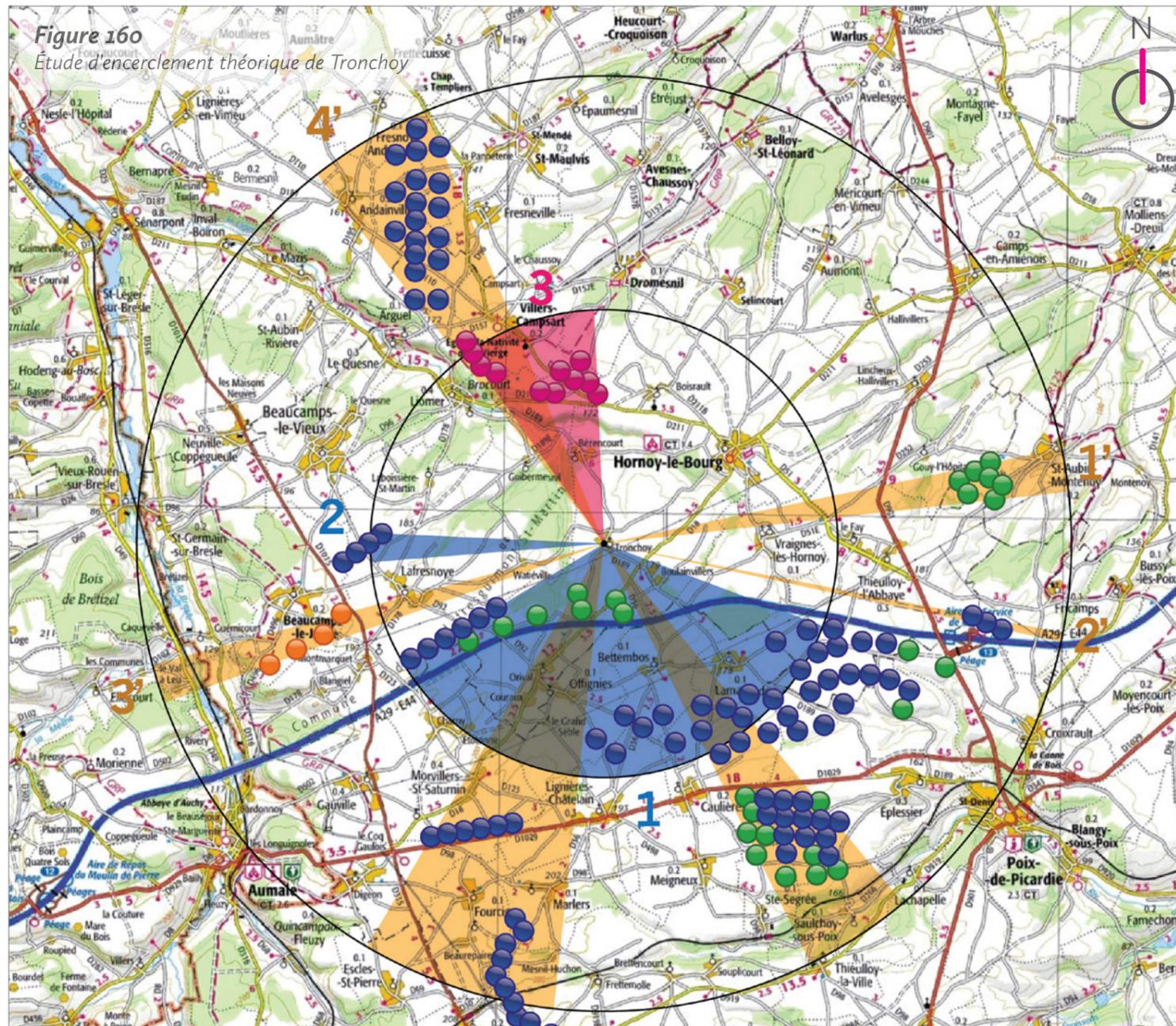
■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



► PDV 26 Tronchoy : sortie nord par la D 189 vers Bézen court

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
04/02/2021	Panoramique 360°	N 49°49'53,4"	E 01°51'58,4"	171 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
H7 : 2,8 km	R1 : 5,0 km	11	TRONCHOY - Sortie nord par la D 189 vers Bézen court	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

L'observateur se situe cette fois au nord de Tronchoy, le long de la D 189, en direction de Bézen court. Le paysage est une fois de plus très ouvert et permet de voir un nombre important de parcs et projets éoliens alentour. Surtout, à droite de la route, la vallée du Liger est visible.

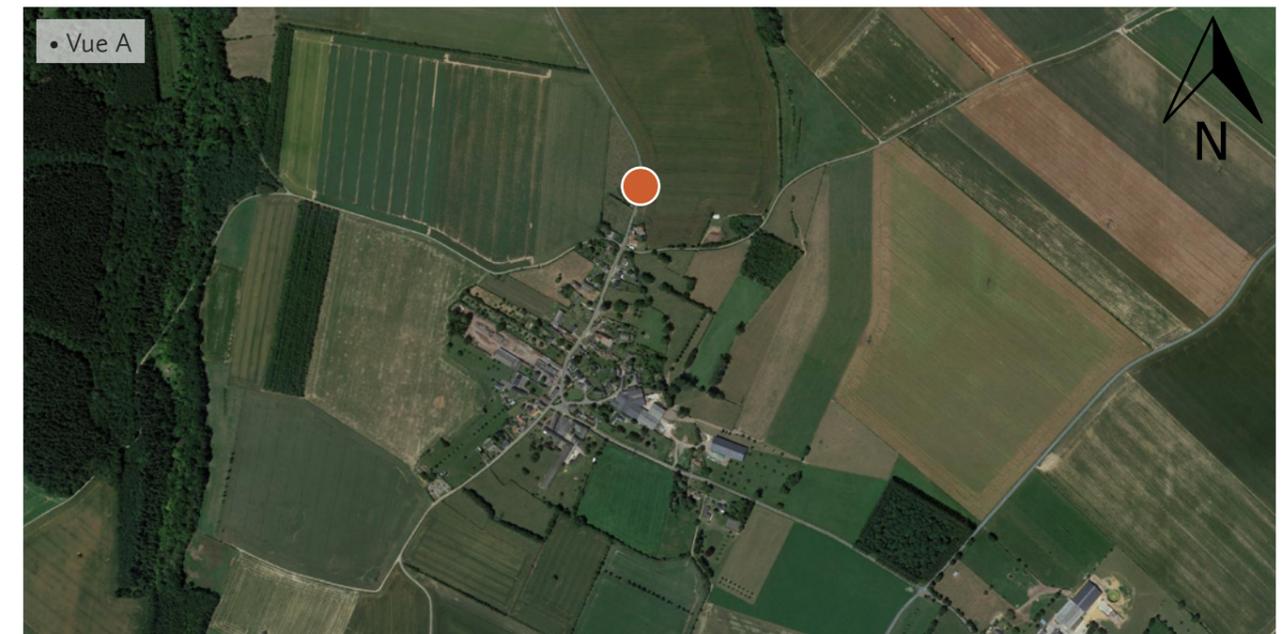
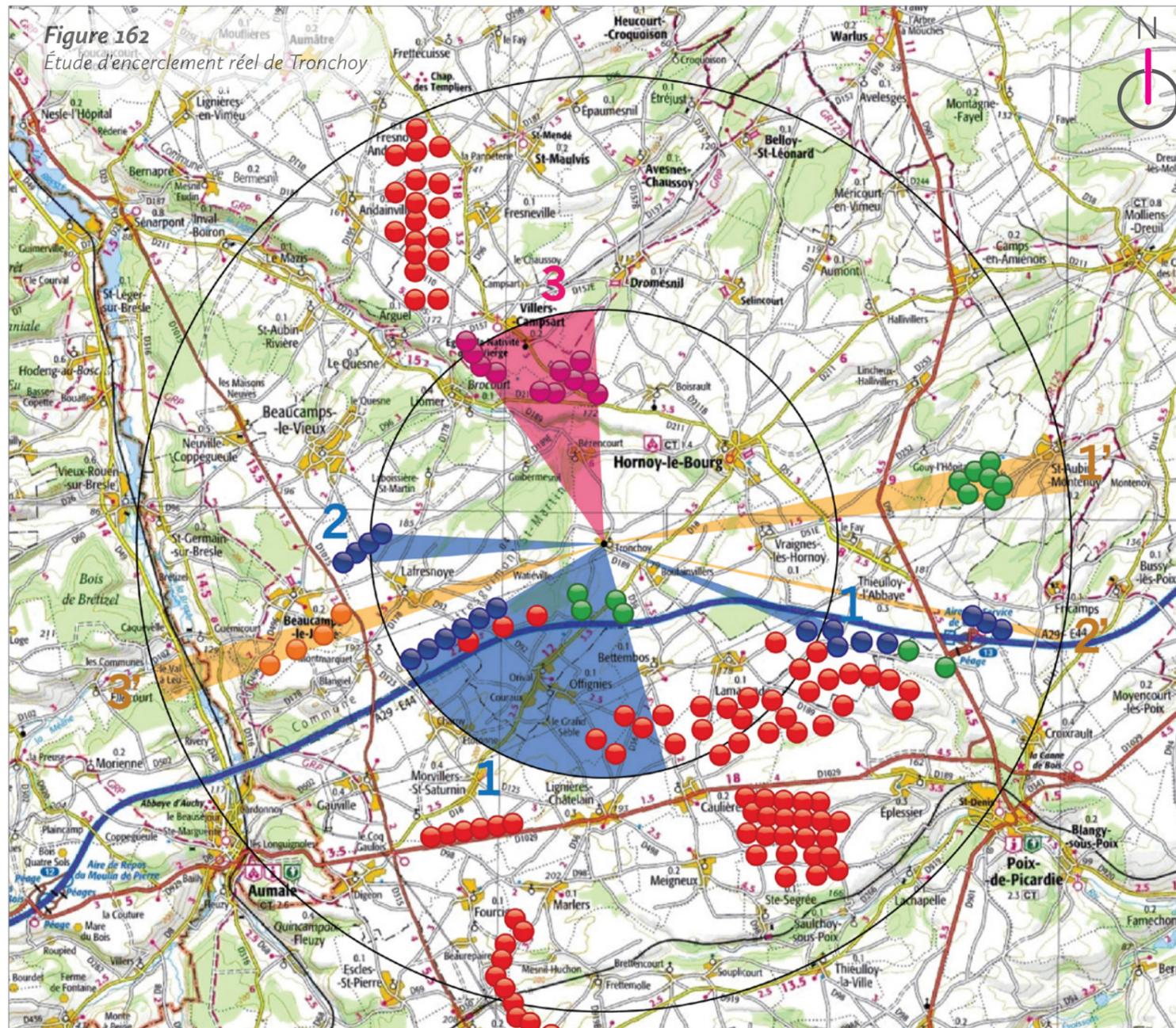


Figure 161
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Tronchoy théorique	33	0,35	Atteint	183	Atteint	80	Atteint
2	Tronchoy réel	33	0,24	Atteint	132	Atteint	152	En-dessous



Commentaires

Depuis la sortie nord de Tronchoy, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est réduit et scindé en deux car une grande partie des éoliennes du parc construit du Fond Saint-Clément sont masquées par le relief et la végétation. Enfin, les secteurs 2 et 3 sont conservés car le parc construit de Mélier et les projets du Rossignol et de la Haute Couture sont entièrement visibles.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, les secteurs 1' et 2' sont conservés car le projet accordé des Bleuets et le parc construit d'Enertrag sont visibles depuis ce point de vue. Le secteur 3' est conservé car les éoliennes du projet en instruction de Beauvais sont visibles depuis ce point de vue. Le secteur 4' est supprimé car les éoliennes du parc construit d'Andainville sont masquées par le relief et la végétation.

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 161) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 183° à 132°, soit une baisse de 51°. Le plus grand angle de respiration augmente de 72°, passant de 80° à 152°. L'indice de densité diminue également.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour le cumul angulaire, qui était supérieur au seuil d'alerte de 120°, mais également pour le plus grand espace de respiration, qui était inférieur au seuil d'alerte de 90°. L'étude d'encerclement réel depuis ce point de vue montre une situation différente puisque désormais, seul le cumul angulaire dépasse toujours le seuil d'alerte. Selon cette méthode d'encerclement, il y a donc un effet d'encerclement avéré. D'un point de vue qualitatif, la présence éolienne n'est pas très prégnante car la plupart des éoliennes sont à peine visibles, filtrées par la végétation et le relief. Il n'y a pas un front éolien continu important qui fait face à l'observateur. Les projets du Rossignol et de la Haute Couture s'insèrent dans une portion du paysage auparavant vierge de développement éolien. Ils contribuent donc à densifier la présence éolienne, et réduisent le plus grand espace de respiration visuelle. Toutefois, ce dernier indicateur reste sous le seuil d'alerte.

■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



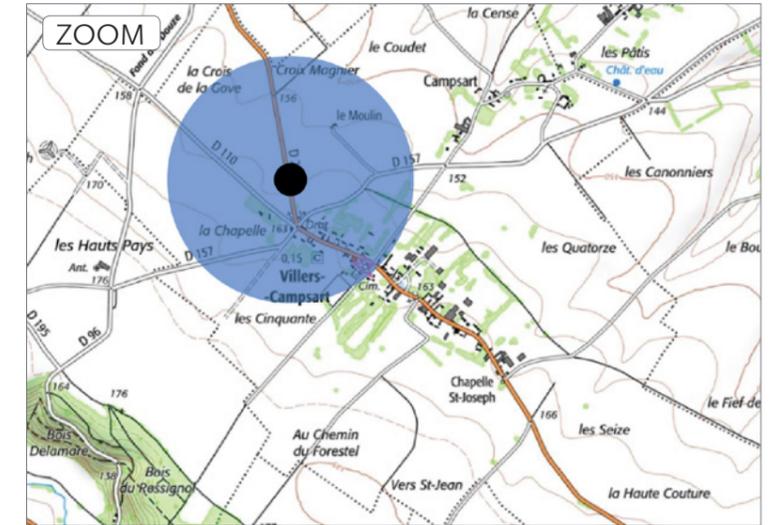
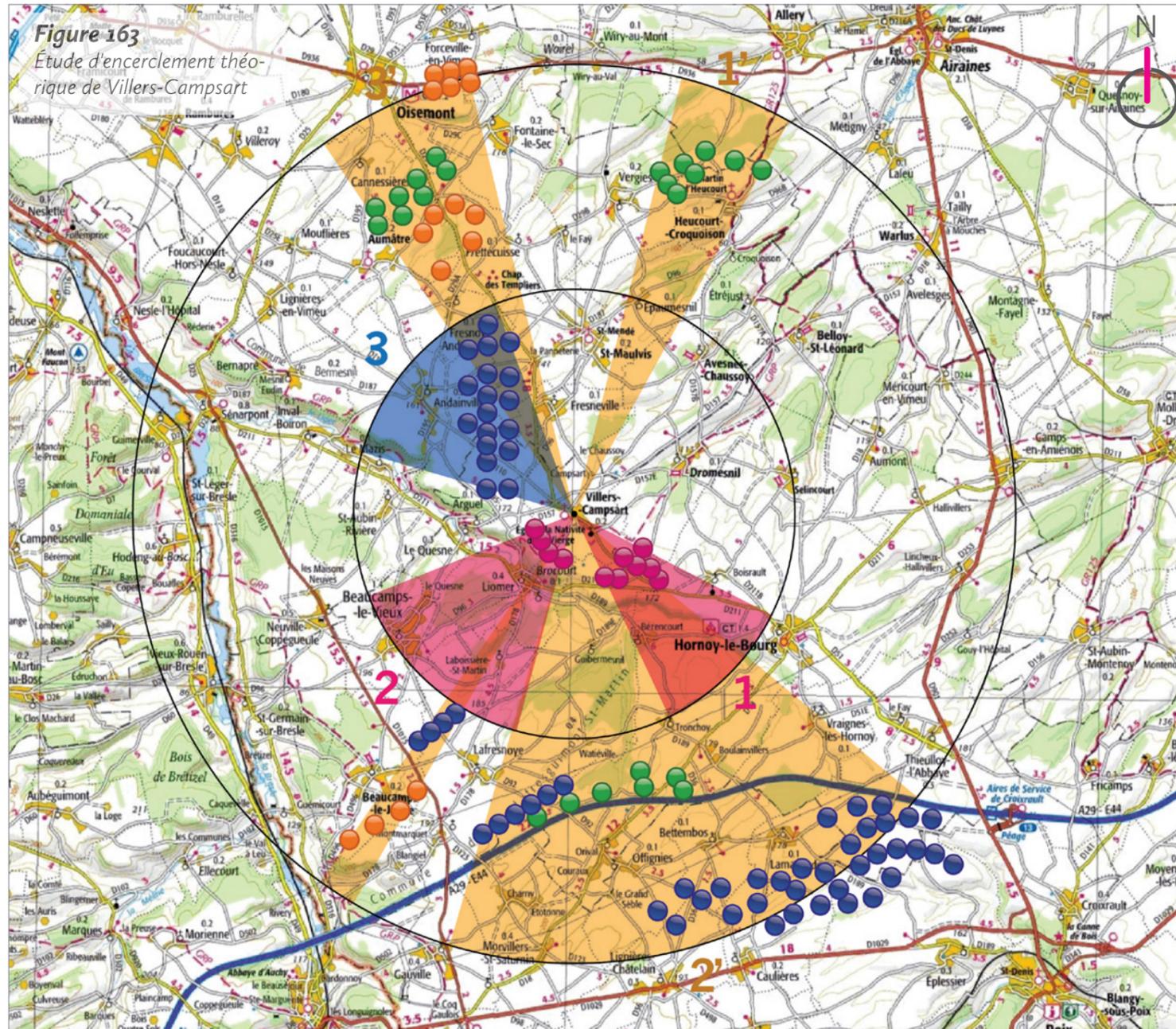
■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



► PDV 27 Villers-Campsart : entrée nord-ouest par la D 29

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
02/09/2019	Panoramique 360°	N 49°52'23,0"	E 01°49'38,3"	159 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
R1 : 0,9 km	H7 : 3,1 km	6	VILLERS-CAMPSART - Entrée nord-ouest par la D 29	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

L'observateur se situe en entrée nord-ouest de Villers-Campsart, le long de la D 29. Ce village est un village de plateau. C'est le plus proche du site des deux projets. Les vues sont très ouvertes du fait des cultures en openfield qui occupent le plateau dépourvu de variations du relief. La végétation est également très rare, les vues sont donc très lointaines. Seule la silhouette urbaine du village et la végétation qui l'accompagne forme un filtre visuel important.

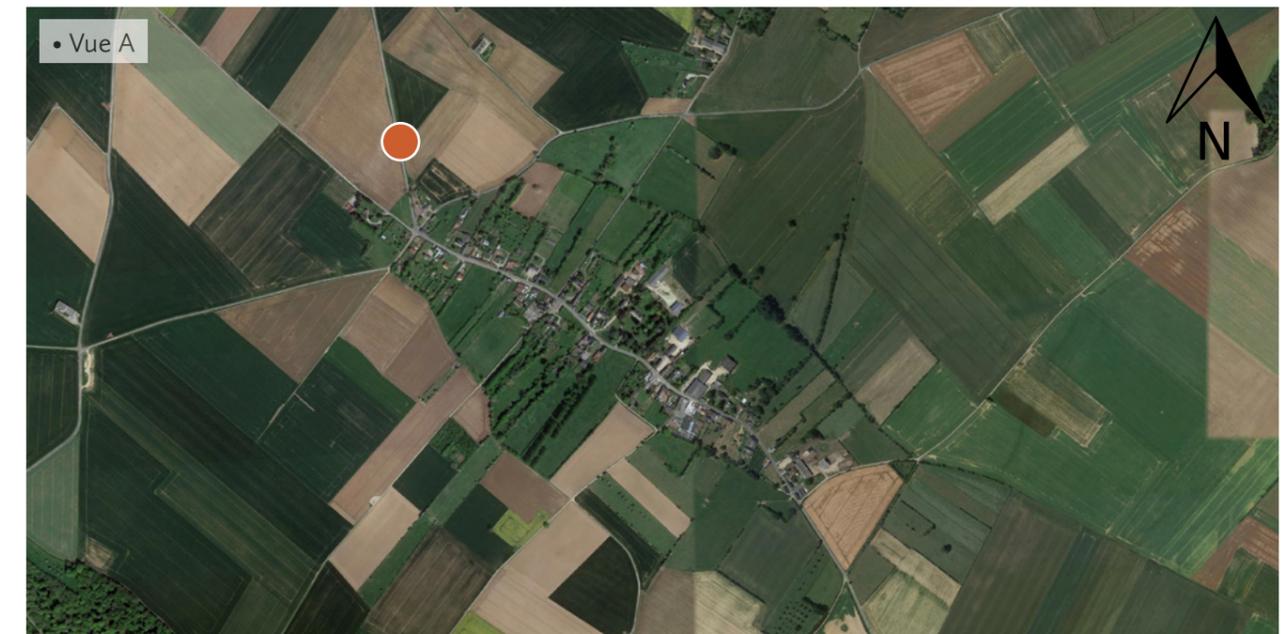
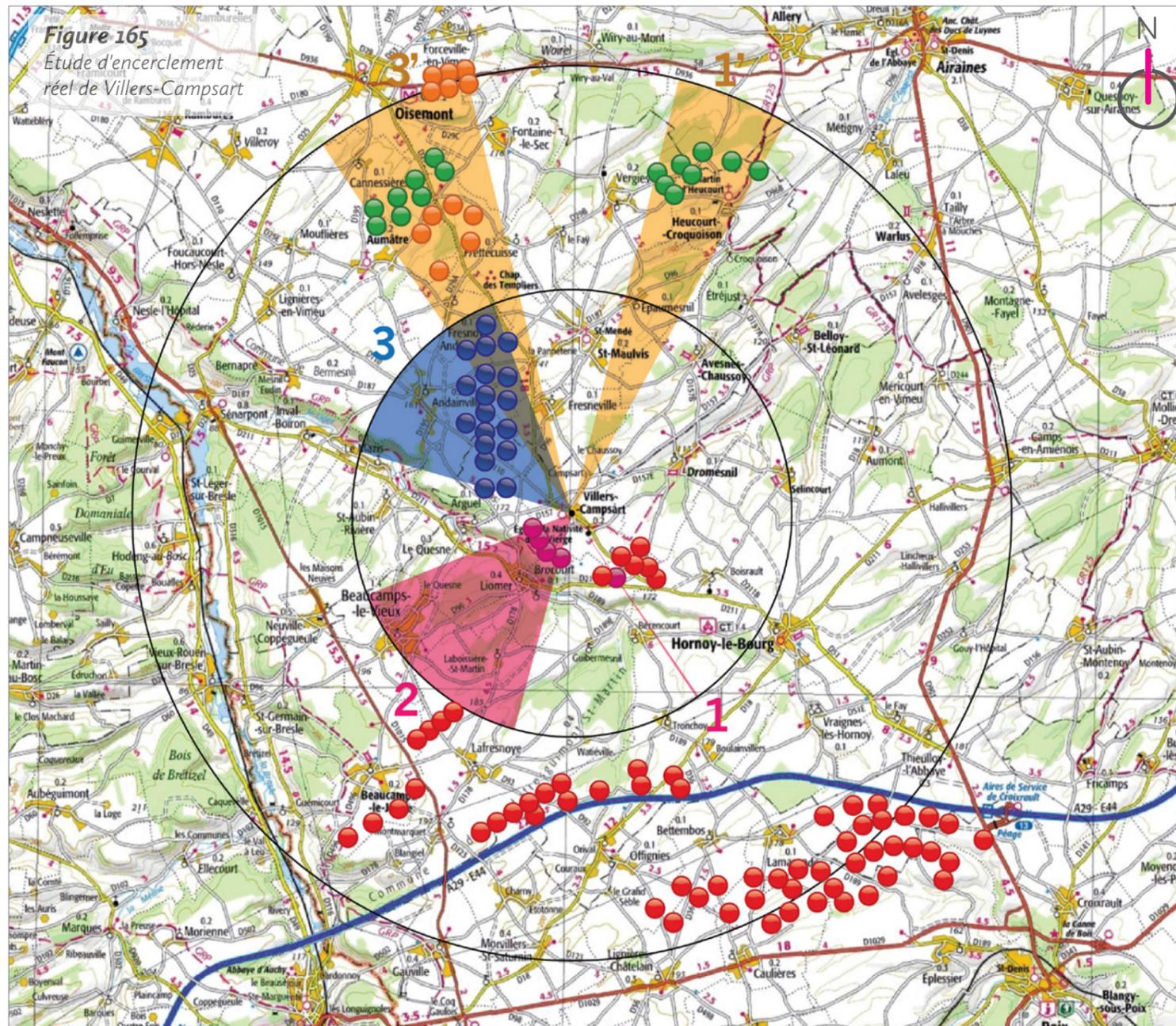


Figure 164
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Villers-Campsart théorique	91	0,14	Atteint	208	Atteint	87	Atteint
2	Villers-Campsart réel	54	0,18	Atteint	130	Atteint	115	En-dessous



Commentaires

Depuis l'entrée nord-ouest de Villers-Campsart, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est fortement réduit car une seule éolienne du projet de la Haute Couture est visible. Les autres machines sont masquées par la végétation et le bâti du village. Le secteur 2 est conservé car les éoliennes du projet du Rossignol sont toutes visibles. Enfin, le secteur 3 est également conservé car le parc éolien construit d'Andainville est entièrement visible depuis ce point de vue.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, le secteur 1' est conservé car les éoliennes du projet accordé d'Aquettes sont visibles depuis ce point de vue. Le secteur 2' est supprimé car les éoliennes des parcs et projets correspondants sont toutes masquées par le relief. Enfin, le secteur 3' est conservé car les éoliennes des projets en instruction avec avis d'AE du Moulin de la Tour et des Blancs Monts et des projets accordés des Havettes et des Mottes sont visibles.

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 164) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 208° à 130°, soit une baisse de 78°. Le plus grand angle de respiration augmente de 28°, passant de 87° à 115°. En revanche, l'indice de densité augmente, alors que le cumul angulaire baisse et que le nombre d'éoliennes total diminue également. Cela est dû à une formule mathématique qui paraît donc peu pertinente. En effet, pour calculer l'indice de densité, c'est le rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur le cumul angulaire. Cet indice est donc peu pertinent pris seul.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour le cumul angulaire, qui était supérieur au seuil d'alerte de 120°, mais également pour le plus grand espace de respiration, qui était inférieur au seuil d'alerte de 90°. L'étude d'encerclement réel depuis ce point de vue montre une situation qui n'atteint plus le seuil d'alerte pour le plus grand espace de respiration visuelle. En revanche, le seuil d'alerte est toujours atteint au niveau du cumul angulaire. Selon cette méthode d'encerclement, il y a donc un risque d'effet d'encerclement. D'un point de vue qualitatif, il est vrai que la présence éolienne est significative depuis ce point de vue, mais on ne peut parler d'effet d'encerclement. Le projet accordé d'Aquettes n'est pas très prégnant visuellement. En revanche, il est vrai que le parc éolien d'Andainville est lui très présent et visible. À cela, s'ajoutent les projets du Rossignol et de la Haute Couture. Cet ensemble éolien est certes dense, mais il n'y a pas d'effet d'encerclement car l'espace de respiration visuelle reste très grand et le cumul angulaire ne se fait pas autant ressentir depuis ce point de vue, d'autant plus que sa valeur est très proche du seuil d'alerte.

■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



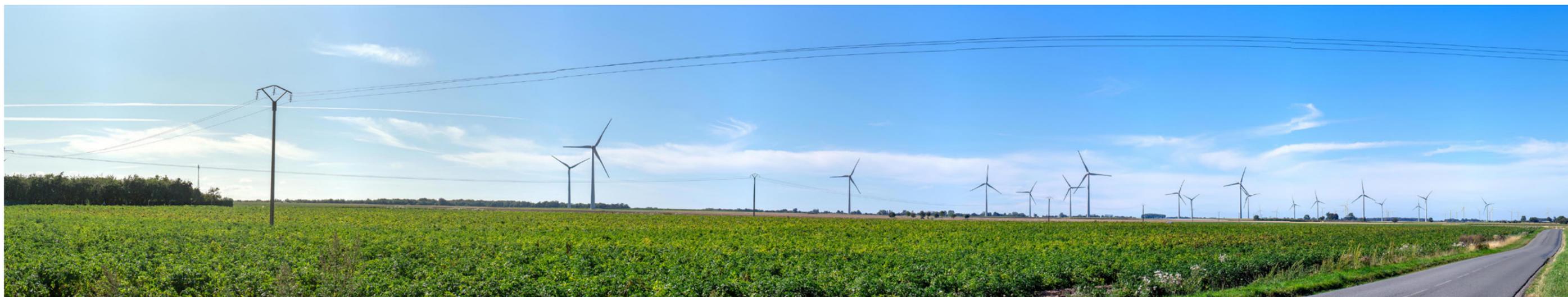
■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



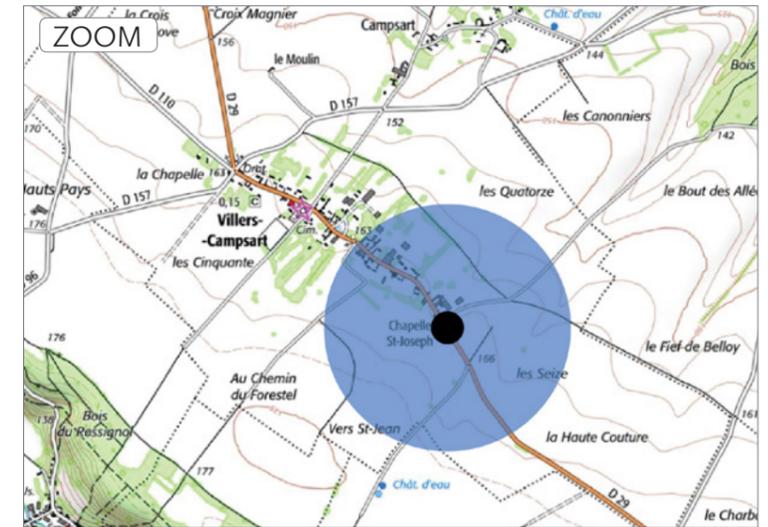
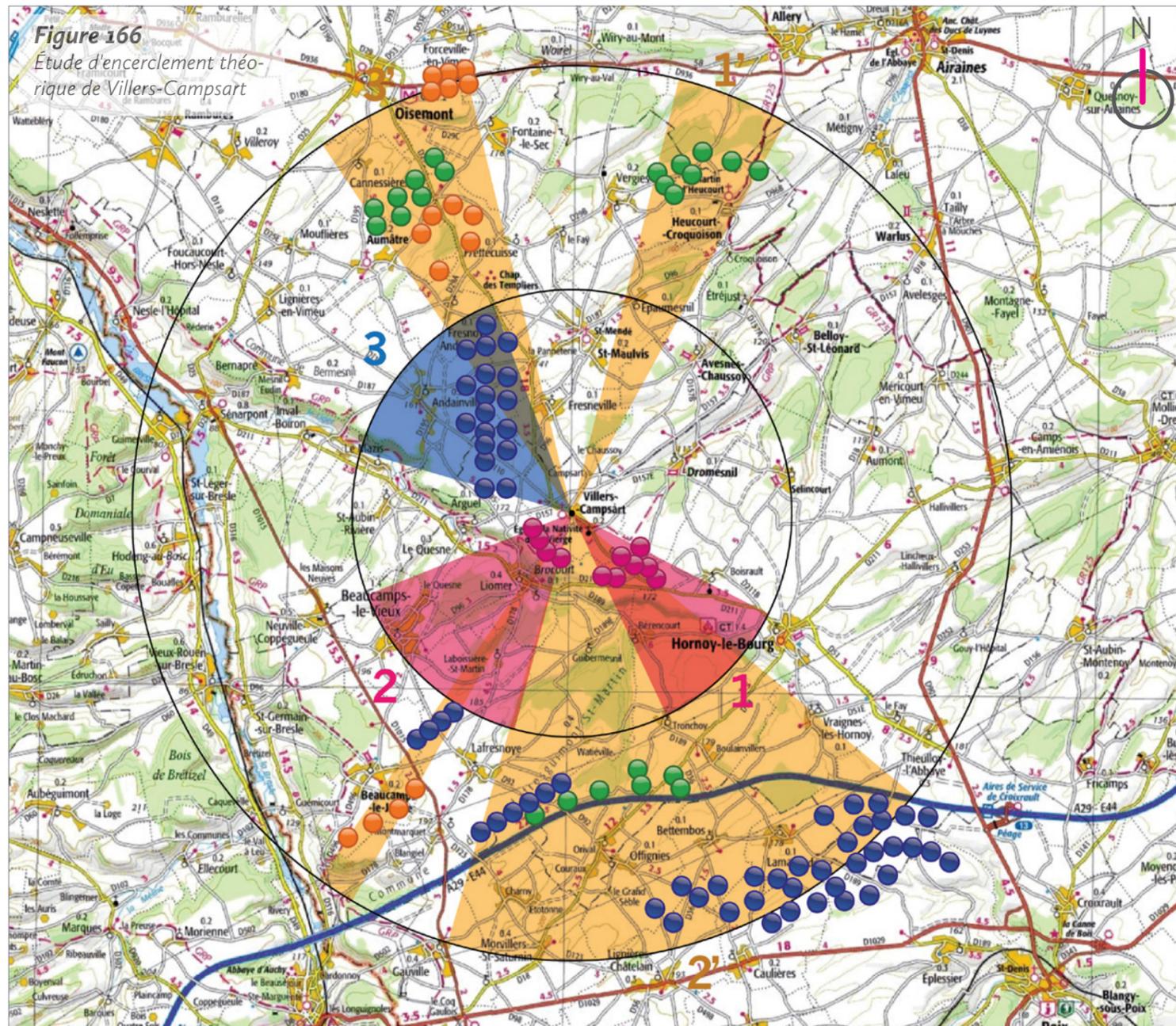
■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



► PDV 28 Villers-Campsart : sortie sud-est par la D 29

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
02/09/2019	Panoramique 360°	N 49°51'55,1"	E 01°50'26,1"	165 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
H3 : 0,9 km	H7 : 1,8 km	8	VILLERS-CAMPSART - Sortie sud-est par la D 29	

Étude d'encerclement théorique



Commentaires

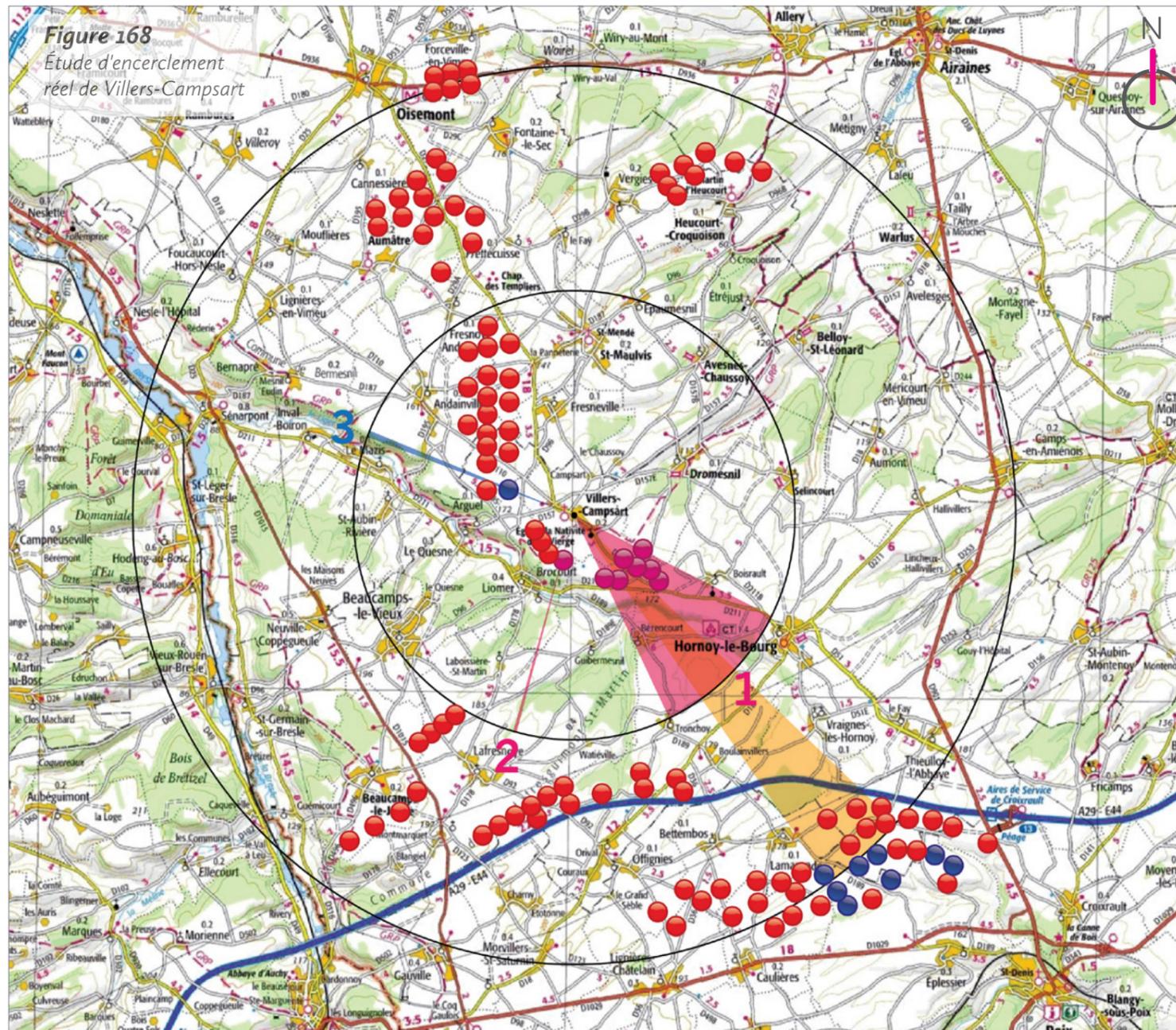
L'observateur se situe cette fois en sortie du sud-est de Villers-Campsart, de l'autre côté du village. Malgré une en sortie de village, le paysage reste assez fermé en raison d'une importante végétation qui longe la route et filtre les vues vers l'extérieur.

En dehors de cette haie le long de la route, les filtres visuels sont moins nombreux, hormis le bâti du village, et permettent donc d'observer le paysage de plateau autour du village.



Figure 167
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Villers-Campsart théorique	91	0,14	Atteint	208	Atteint	87	Atteint
2	Villers-Campsart réel	38	0,23	Atteint	40	En-dessous	186	En-dessous



Commentaires

Depuis la sortie sud-est de Villers-Campsart, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, le secteur 1 est conservé car les éoliennes du projet de la Haute Couture sont toutes visibles depuis ce point de vue. Le secteur 2 est réduit car trois éoliennes du projet du Rosignol sont masquées par la végétation depuis ce point de vue. Enfin, le secteur 3 est très fortement réduit car une seule éolienne du parc construit d'Andainville est visible, les autres étant masquées par le bâti et la végétation du village.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, l'ensemble des éoliennes est masqué par le relief et la végétation. Tous les secteurs sont donc supprimés.

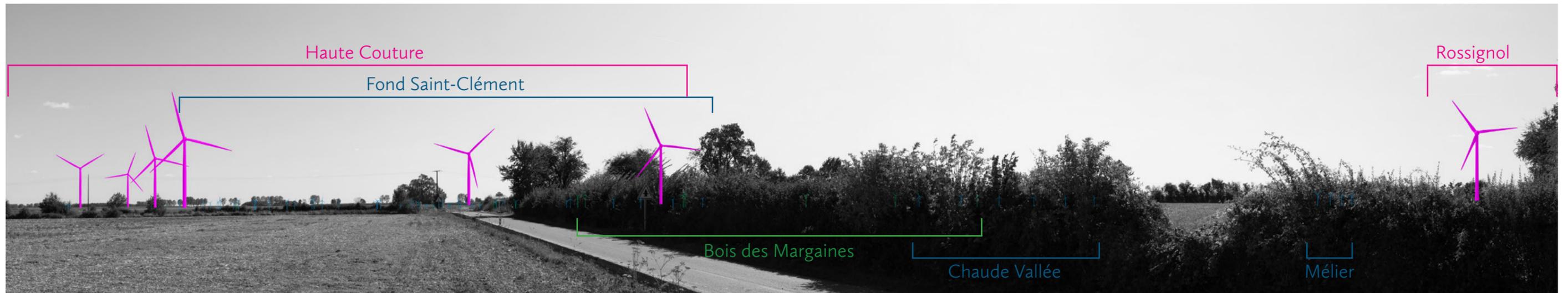
Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle (fig. 167) indique donc logiquement une baisse du cumul angulaire entre le théorique et le réel, passant de 208° à 60°, soit une baisse de 148°. Le plus grand angle de respiration augmente de 99°, passant de 87° à 186°. En revanche, l'indice de densité augmente, alors que le cumul angulaire baisse et que le nombre d'éoliennes total diminue également. Cela est dû à une formule mathématique qui paraît donc peu pertinente. En effet, pour calculer l'indice de densité, c'est le rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur le cumul angulaire. Cet indice est donc peu pertinent pris seul.

L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un seuil d'alerte atteint pour les deux indicateurs importants (cumul angulaire et plus grand espace de respiration visuelle). Le cumul angulaire, qui était supérieur au seuil d'alerte de 120°, n'est plus atteint selon l'étude d'encerclement réel depuis ce point de vue. Il en est de même avec le plus grand espace de respiration visuelle, qui repasse sous le seuil d'alerte de 90°. Ainsi, le risque d'effet d'encerclement que mettait en évidence l'étude d'encerclement théorique n'existe pas d'après l'étude d'encerclement réel.

■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Figure 169
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement réel

Point de vue	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	Arguel - Au croisement de la Grande Rue et de la Rue d'en Bas	0	1,00	Atteint	1	En-dessous	359	En-dessous
2	Arguel - Sortie est du village par la D 195E	0	0,10	En-dessous	21	En-dessous	339	En-dessous
3	Arguel - Sortie est au niveau du croisement entre la D 195 et la D 195E	17	0,45	Atteint	65	En-dessous	250	En-dessous
4	Bézencourt - Entrée sud-est par la D 189	46	0,11	Atteint	111	En-dessous	134	En-dessous
5	Bézencourt - Sortie nord-ouest par la D 189	1	1,00	Atteint	1	En-dessous	359	En-dessous
6	Bézencourt - Entrée est par la route d'Hornoy-le-Bourg	65	0,17	Atteint	65	En-dessous	295	En-dessous
7	Boisrault - Entrée nord-est par la D 211B	1	0,06	En-dessous	17	En-dessous	159	En-dessous
8	Boisrault - Sortie sud-ouest par la Rue Principale	26	0,23	Atteint	84	En-dessous	137	En-dessous
9	Boisrault - Sortie sud-ouest par la Rue Principale	26	0,16	Atteint	148	Atteint	145	En-dessous
10	Brocourt - Entrée sud par la D 178 depuis Laboissière-Saint-Martin	45	0,12	Atteint	57	En-dessous	291	En-dessous
11	Brocourt - Au croisement entre la D 96A et la Rue du Capitaine Montjean	1	1,00	Atteint	1	En-dessous	359	En-dessous
12	Fresneville - Entrée est par la D 96 depuis Saint-Maulvis	42	0,22	Atteint	144	Atteint	105	En-dessous
13	Fresneville - Sortie sud-ouest par la D 96 vers Villers-Campsart	42	0,18	Atteint	165	Atteint	180	En-dessous
14	Guibermesnil - Entrée sud-ouest par la Rue de Laboissière-Saint-Martin	75	0,29	Atteint	85	En-dessous	192	En-dessous
15	Guibermesnil - Sortie nord-est par la D 189E	75	0,14	Atteint	76	En-dessous	276	En-dessous
16	Laboissière-Saint-Martin - Entrée sud par la D 178	1	0,21	Atteint	87	En-dessous	147	En-dessous
17	Laboissière-Saint-Martin - Sortie nord-est par la route de Guibermesnil	48	0,20	Atteint	149	Atteint	134	En-dessous
18	Lafresnoye - Sortie nord par la D 178 vers Laboissière-Saint-Martin	-	0,12	Atteint	176	Atteint	67	Atteint
19	Lafresnoye - Sortie nord-est par la Ferme du Moulin	-	0,13	Atteint	158	Atteint	67	Atteint
20	Liomer - Entrée sud-ouest par la D 96	49	0,08	En-dessous	49	En-dessous	311	En-dessous
21	Liomer - Centre-bourg devant l'église	36	0,08	En-dessous	36	En-dessous	324	En-dessous
22	Liomer - Entrée ouest par la D 211 depuis Le Quesne	49	0,08	En-dessous	49	En-dessous	311	En-dessous
23	Selincourt - Entrée nord par la Rue Jean d'Acheux	-	1,00	Atteint	2	En-dessous	285	En-dessous
24	Selincourt - Sortie sud par la D 211B vers Boisrault	27	0,09	En-dessous	116	En-dessous	80	Atteint
25	Tronchoy - Entrée sud-est par la D 189 depuis Boulainvillers	20	0,27	Atteint	113	En-dessous	152	En-dessous
26	Tronchoy - Sortie nord par la D 189 vers Bézencourt	33	0,24	Atteint	132	Atteint	152	En-dessous
27	Villers-Campsart - Entrée nord-ouest par la D 29	54	0,18	Atteint	130	Atteint	115	En-dessous
28	Villers-Campsart - Sortie sud-est par la D 29	38	0,23	Atteint	40	En-dessous	186	En-dessous

Le tableau de synthèse de l'étude d'encerclement réel permet de regrouper les résultats de l'étude pour chaque village dans un tableau et met en évidence les seuils d'alerte.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 169 : tableau de synthèse de l'étude d'encerclement réel

4.4 – Synthèse de l'étude d'encerclement réel

Pour rappel, l'étude d'encerclement théorique indiquait, pages 420-421, au regard des "seuils d'alerte" définis par le document méthodologique de la DREAL Centre-Val de Loire, que le cumul angulaire était en seuil d'alerte pour l'ensemble des villages étudiés : Arguel, Bézencourt, Boisrault, Brocourt, Fresneville, Guibermesnil, Laboissière-Saint-Martin, Lafresnoye, Liomer, Selincourt, Tronchoy et Villers-Campsart.

L'étude d'encerclement réel montre une situation bien différente. En effet, deux à trois points de vue par village ont été réalisés, à chaque fois aux entrées et sorties principales. Pour les villages d'Arguel, Bézencourt, Brocourt, Guibermesnil, Liomer et Selincourt, le seuil d'alerte pour le cumul angulaire n'est plus atteint depuis l'ensemble des points de vue étudiés. En ce qui concerne Boisrault, Laboissière-Saint-Martin, Tronchoy et Villers-Campsart, un seul point de vue sur les deux ou trois montre une situation où le seuil d'alerte pour le cumul angulaire est toujours atteint. Il existe donc un point de vue proche pour chacun de ces villages qui montre encore une situation où le cumul angulaire atteint le seuil d'alerte.

Pour deux villages, Fresneville et Lafresnoye, le seuil d'alerte pour le cumul angulaire est atteint depuis les deux points de vue.

Concernant le plus grand espace de respiration visuelle, le seuil d'alerte dans l'étude d'encerclement théorique était atteint pour les villages de Bézencourt, Boisrault, Guibermesnil, Lafresnoye, Selincourt, Tronchoy et Villers-Campsart. L'étude d'encerclement réel a montré que le seuil d'alerte de 90°, défini par la DREAL Hauts-de-France, n'est atteint que depuis trois points de vue. Il s'agit des PDV 18, 19 et 24, concernant respectivement les villages de Lafresnoye et Selincourt.

L'étude d'encerclement théorique concluait à un risque important d'effet d'encerclement sur l'ensemble des villages

étudiés. L'étude d'encerclement réel, qui s'est effectuée à partir de deux à trois points de vue différents par village, conclut à un risque d'effet d'encerclement nul sur les villages d'Arguel, Bézencourt, Brocourt, Guibermesnil et Liomer. En effet, pour ces cinq villages, les deux ou trois points de vue montrent à chaque fois une situation où le cumul angulaire et le plus grand espace de respiration sont en-dessous du seuil d'alerte. Il n'y a donc aucun risque d'effet d'encerclement sur ces cinq villages.

En ce qui concerne les villages de Boisrault, Laboissière-Saint-Martin, Selincourt, Tronchoy et Villers-Campsart, un ou plusieurs points de vue montrent une situation où le risque d'encerclement est nul. Un seul point de vue par village montre une situation où le risque d'encerclement, mis en avant par l'étude d'encerclement théorique pour ces villages, est confirmé par l'étude d'encerclement réel. Il s'agit respectivement des PDV 9, 17, 24, 26 et 27.

Pour deux villages, Fresneville et Lafresnoye, les deux points de vue montrent une situation où le risque d'encerclement mis en avant par l'étude d'encerclement théorique pour ces villages est confirmé par l'étude d'encerclement réel. Il s'agit des PDV 12 et 13 pour Fresneville, et 18 et 19 pour Lafresnoye.

Le risque d'effet d'encerclement mis en avant par l'étude d'encerclement théorique pour ces villages est donc confirmé par l'étude d'encerclement réel. Il convient alors d'analyser plus qualitativement ce risque. Il s'agit des PDV 9, 12, 13, 17, 18, 19, 24, 26 et 27.

Au regard des photomontages à 360° concernés, il existe deux cas de figure différents. Un premier cas où il n'y a pas d'effet d'encerclement constaté, et un second cas où l'effet d'encerclement est effectivement bien réel.

Depuis les PDV 13, 17, 19, 26 et 27, il nous paraît difficile de parler d'encerclement éolien. S'il est indéniable que le contexte éolien est dense, le fait que le plus grand espace de respiration visuelle soit assez important, permet d'éviter

un effet d'encerclement. Seul le PDV 19, depuis Lafresnoye, atteignait ce seuil d'alerte. Cependant, les éoliennes alentour restent discrètes et faiblement visibles, ce qui atténue les faibles espaces de respiration visuelle.

En revanche, depuis les PDV 9, 12, 18 et 24, il y a bel et bien un effet d'encerclement car le cumul angulaire se fait véritablement ressentir par une présence éolienne très régulière autour de l'observateur. Surtout, le fait que le seuil d'alerte du plus grand espace de respiration visuelle soit dépassé pour les PDV 18 et 24 renforce ce sentiment d'encerclement. Pour le PDV 18, c'est le projet en instruction de Beaucamp qui, en prenant place dans un espace vierge d'éoliennes, referme un espace de respiration visuelle et qui crée cet effet d'encerclement.

TABLEAU DES INCIDENCES DU PROJET DE ROSSIGNOL

Types d'incidences	Niveau de l'incidence	Qualifications de l'incidence
INCIDENCES PAYSAGÈRES		
Vallée du Liger	Modérée	<p>. La vallée du Liger est une petite vallée affluente de la vallée de la Bresle. Elle est très étroite et encaissée, ce qui offre des versants assez abrupts. Le site des projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture reposant sur le rebord du versant nord, cette vallée avait un enjeu très significatif.</p> <p>. Le PDV 32, pris depuis un village du fond de vallée (Le Mazis), met en évidence un masquage des éoliennes et donc une incidence nulle. En revanche, le PDV 7, montre lui une incidence modérée depuis le fond de vallée, entre Le Quesne et Liomer.</p> <p>. Depuis les autres points de vue de fond de vallée (PDV 6, 8, 9, 10), les éoliennes sont toujours visibles, au moins en partie. Les rapports d'échelle sont toujours favorables à la vallée du fait de la petite taille des éoliennes. Ainsi, l'incidence visuelle depuis ces points de vue est faible.</p> <p>. Une vue de plateau à plateau (PDV 11) révèle que la vallée n'est pas visible du fait du caractère très étroit de la vallée du Liger.</p> <p>. Enfin, deux points de vue (PDV 33 et 37) ont été réalisés depuis le haut du versant opposé, le versant sud, et montrent une visibilité des éoliennes du projet de Rossignol. Ces dernières ont une hauteur visuelle plus importante que depuis le fond de vallée, ce qui entraîne une influence visuelle modérée.</p>
Vallée de la Bresle	Nulle	<p>. L'enjeu de cette vallée était moyen car malgré son éloignement au site des deux projets, c'est une vallée emblématique de la Somme, large et encaissée. Des vues depuis le fond de la vallée étaient possibles. Toutefois, depuis les deux points de vue réalisés (PDV 46 et 57), le projet de Rossignol n'est jamais visible.</p>
Plateau de l'Amiénois	Faible	<p>. Le plateau de l'Amiénois est l'unité paysagère directement concernée par les projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture puisqu'ils prennent place sur ce plateau. L'enjeu était alors significatif pour cette unité paysagère.</p> <p>. L'incidence globale est faible sur ce plateau, bien que deux points de vue montrent une incidence modérée. Il s'agit des PDV 2 et 11 qui mettent en avant des rapports d'échelle favorables au paysage, mais l'occupation visuelle à l'horizon est importante, en raison de la proximité du point de vue avec le projet de Rossignol. De plus, la lisibilité du projet de Rossignol n'est pas optimale depuis ces deux PDV avec à chaque fois l'éolienne R4 qui perturbe l'ensemble car elle rompt la ligne parfaite formée par les éoliennes R1, R2 et R3.</p> <p>. Les autres points de vue montrent des incidences faibles, en raison de rapports d'échelle favorables au paysage et d'une bonne lisibilité d'ensemble (PDV 4, 13, 28, 31, 38, 41 et 50) ou même nulles car le projet est masqué (PDV 12, 14, 16, 29, 34, 36, 40, 47, 48 et 51).</p>
Système de vallées sèches	Faible	<p>. Le système de vallées sèches prend place au nord du site des deux projets, entre ce dernier et Airaines, autour de villages comme Dromesnil, Étrejust, Belloy-Saint-Léonard, etc. Six points de vue ont été réalisés depuis ces vallons secs.</p> <p>. Les PDV 23, 24 et 55 montrent une incidence faible sur le paysage car les rapports d'échelle sont favorables au vallon sec. Les PDV 40 et 52 montrent une incidence nulle puisque les éoliennes du projet de Rossignol sont masquées. Enfin, le PDV 43 montre une incidence très faible sur le vallon car les éoliennes émergent très faiblement au-dessus d'un boisement.</p>
INCIDENCES LOCALES		
Liomer	Signifiante	<p>. Le PDV 8, depuis l'intérieur d'un quartier pavillonnaire à Liomer, montre une incidence visuelle très significative du projet de Rossignol sur le bâti. Le PDV 62, réalisé depuis l'église de Liomer, montre lui une incidence modérée.</p>
Beaucamps-le-Vieux, Guibermesnil, Saint-Aubin-Rivière et Villers-Campsart	Modérée	<p>. Plusieurs points de vues montrent une incidence visuelle modérée du projet de Rossignol sur les villages proches du site. Il s'agit des villages suivants : Beaucamps-le-Vieux (PDV 37), Guibermesnil (PDV 11), Saint-Aubin-la-Rivière (PDV 33) et Villers-Campsart (PDV 2). Pour le PDV 2, la vue est proche et montre logiquement un projet avec une hauteur visuelle importante et une lisibilité moyenne du fait de l'éolienne R4 qui perturbe la régularité de la ligne d'éoliennes. Pour les trois autres PDV, l'incidence est modérée car les éoliennes du projet de Rossignol sont visibles dans le grand paysage, avec une hauteur visuelle modérée mais bien visible.</p>
Autres établissements humains proches	Faible	<p>. De très nombreux villages des périmètres d'étude immédiat et rapproché ont été étudiés à l'aide d'au moins un photomontage. L'incidence visuelle du projet de Rossignol est alors toujours faible (PDV 4, 5, 6, 9, 10, 13, 19, 23, 24, 28, 31, 38, 41, 43 et 55) ou nulle (PDV 1, 3, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 26, 27, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 39, 42, 45, 48, 52 et 61).</p>
INCIDENCES PATRIMONIALES		
Église de Villers-Campsart	Signifiante	<p>. Le projet de Rossignol n'entretient pas de relation d'intervisibilité avec cette église depuis le PDV 3. Une covisibilité depuis l'entrée nord-ouest par la D 110 n'est pas possible car le clocher n'est pas visible depuis cette entrée (PDV 2). En revanche, depuis l'entrée nord par Campsart, une covisibilité de superposition existe (PDV 59), avec des rapports d'échelle en équilibre. Enfin, le PDV 60 montre une incidence modérée car il existe une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle favorables à l'église.</p>
Patrimoine du périmètre immédiat	Faible	<p>. Tous les monuments historiques du périmètre d'étude immédiat ont fait l'objet d'au moins un photomontage, à l'exception du château d'Avesnes-Chaussoy car le portail d'entrée se trouve en plein boisement. L'incidence visuelle du projet de Rossignol y est toujours nulle (PDV 18, 20, 21, 26 et 44). Seul le PDV 43 montre une incidence très faible sur l'église de Saint-Maulvis.</p>
Patrimoine du périmètre rapproché	Nulle	<p>. Trois photomontages ont été réalisés depuis des monuments historiques du périmètre rapproché. Il n'y a jamais d'intervisibilité entre les monuments étudiés et le projet. Il s'agit de l'église d'Aumâtre (PDV 45), du château de Neuville-Coppegueule (PDV 49) et l'église de Camps-en-Amiénois (PDV 53).</p>
INCIDENCES LIÉES AUX IMPACTS CUMULÉS		
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nulle	<p>. Les éoliennes du projet de Rossignol apparaissent toujours détachées du contexte éolien (PDV 4, 5, 28, 33, 37, 50 et 55), en avant du contexte éolien (PDV 11 et 13), en arrière-plan (PDV 31, 38 et 41) ou bien masquées (PDV 12, 14, 16, 29, 30, 34, 40, 47, 48, 51, 52 et 56). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.</p>
Risque d'encerclement pour les villages du périmètre d'étude immédiat	Modérée	<p>. L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un risque d'encerclement sur l'ensemble des villages étudiés. L'étude d'encerclement réel, basée sur des photomontages à 360° depuis les entrées/sorties principales des villages proches a montré une situation bien meilleure. La grande majorité des villages n'ont en réalité pas de risque d'effet d'encerclement selon les seuils d'alerte mis à jour par l'étude d'encerclement réel. Parmi les villages dont un risque d'encerclement existait selon les indicateurs, l'analyse qualitative a montré qu'une situation d'encerclement était bien réelle depuis les PDV 9, 12, 18 et 24 qui concernent donc une seule entrée/sortie des villages respectifs de Boisrault, Freneville, Lafresnoye et Selincourt, parmi les vingt-huit points de vue étudiés.</p>

Échelle globale des niveaux d'incidence



■ Ci-contre à gauche :

- Tableau de synthèse des incidences

5 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE ROSSIGNOL

L'étude des incidences du projet éolien du Rossignol a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur cinquante-huit points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Le périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet de Rossignol aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification est proposée dans le tableau de synthèse ci-contre.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Signifiante" à "Nulle". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les incidences va de "Nulle" à "Rédhibitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial. Les niveaux d'incidence sont même tous inférieurs aux niveaux des enjeux.

En premier lieu, les incidences significatives concernent le quartier pavillonnaire à l'ouest de Liomer (PDV 8) où les éoliennes du projet de Rossignol ont des rapports d'échelle limites avec le bâti mais favorables au paysage et l'église de Villers-Campsart en raison d'une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle en équilibre (PDV 59).

Ensuite, les incidences modérées concernent la vallée du Liger, quelques villages proches du site et sur l'encerclement éolien. Quatre PDV montrent une incidence modérée sur les villages de Beaucamps-le-Vieux, Guibermesnil, Saint-Aubin-la-Rivière et Villers-Campsart (PDV 37, 11, 33 et 2). Pour la vallée du Liger, les éoliennes du projet de Rossignol y sont visibles depuis une grande majorité de points de vue, depuis le fond de vallée comme depuis des vues plus éloignées. Enfin, les études d'encerclement théorique et réel ont montré une incidence globale modérée puisque quatre points de vue sur vingt-huit ont montré un effet d'encerclement avéré.

Enfin, les incidences faibles portent sur quatre enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit de l'unité paysagère du plateau de l'Amiénois et des vallées sèches entre le site des projets et Airaines. Au niveau du patrimoine, il s'agit des monuments historiques du périmètre d'étude immédiat. Enfin, il s'agit également des incidences sur les autres villages proches du projet de Rossignol comme Arguel, Le Mazis, Hornoy-le-Bourg, etc. L'incidence du projet de Rossignol sur ces différents enjeux est faible car le projet est souvent visible, entièrement ou en partie, mais il est toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage, au patrimoine ou au village étudié.

Enfin les incidences sont nulles depuis la vallée de la Bresle, le patrimoine du périmètre d'étude rapproché et au niveau des effets cumulés avec le contexte éolien alentour car le projet de Rossignol, lorsqu'il est visible, l'est toujours de manière détachée de ce dernier. Aucun effet de brouillage n'est constaté avec les éoliennes proches du projet de Rossignol.

Conclusion

Le projet éolien du Rossignol se positionne sur un secteur de plateau ouvert et peu mouvementé qui correspond au plateau de l'Amiénois. Cette portion de plateau se trouve en rebord de la vallée du Liger, qui était l'enjeu majeur du projet. Les incidences visuelles du projet de Rossignol sur cette vallée sont modérées. Elles sont plus importantes que celles du projet de la Haute Couture car les éoliennes du projet de Rossignol sont plus souvent visibles depuis le fond de la vallée, et ont une hauteur visuelle plus importante depuis les vues de vallées plus en recul du fond de vallée, du fait de l'implantation plus proche du rebord du versant nord des éoliennes du Rossignol que celles de la Haute Couture. En revanche, depuis le plateau de l'Amiénois, ce projet de Rossignol a une implantation plus lisible et plus contenue dans l'espace.

Les incidences les plus importantes portent sur le village de Liomer et sur l'église de Villers-Campsart.

L'incidence sur le paysage est faible, particulièrement au regard de la présence éolienne déjà existante que vient conforter le projet. De plus, par un choix d'un petit gabarit d'éoliennes et d'une implantation en recul du rebord de la vallée du Liger, les incidences sur cette unité paysagère importante sont faibles à modérées. Au-delà de la question paysagère, c'est l'acceptation sociale du projet de Rossignol qui est en jeu.

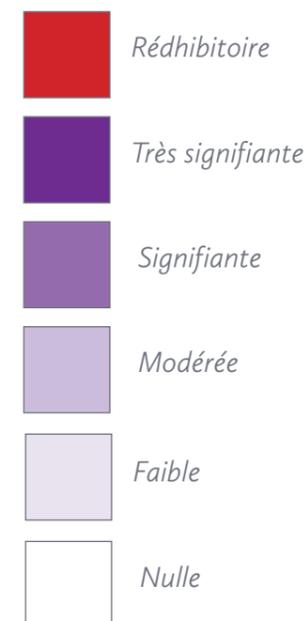
Les incidences patrimoniales et touristiques sont faibles ou nulles.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls car le projet éolien du Rossignol est toujours perçu de manière détachée du reste du contexte éolien, empêchant ainsi tout effet de brouillage.

TABLEAU DES INCIDENCES DU PROJET DE LA HAUTE COUTURE

Types d'incidences	Niveau de l'incidence	Qualifications de l'incidence
INCIDENCES PAYSAGÈRES		
Vallée du Liger	Faible	. La vallée du Liger est une petite vallée affluente de la vallée de la Bresle. Elle est très étroite et encaissée, ce qui offre des versants assez abrupts. Le site des projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture reposant sur le rebord du versant nord, cette vallée avait un enjeu très significatif. . Tous les points de vue pris depuis le fond de vallée mettent en évidence un masquage des éoliennes et donc une incidence nulle (PDV 6, 7, 8, 9, 10 et 32). . En revanche, depuis les PDV plus éloignés, de plateau à plateau ou depuis le haut du versant opposé au projet (le versant sud), les éoliennes du projet de la Haute Couture apparaissent. Leur incidence est alors faible (PDV 37), voire modérée (PDV 11 et 33). Les éoliennes du projet de la Haute Couture ont toujours une hauteur visuelle plus réduite que celles du projet de Rossignol.
Vallée de la Bresle	Nulle	. L'enjeu de cette vallée était moyen car malgré son éloignement du site du projet, c'est une vallée emblématique de la Somme, large et encaissée. Des vues depuis le fond de la vallée étaient possibles. Toutefois, depuis les deux points de vue réalisés (PDV 46 et 57), le projet de la Haute Couture n'est jamais visible.
Plateau de l'Amiénois	Faible	. Le plateau de l'Amiénois est l'unité paysagère directement concernée par les projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture puisqu'ils prennent place sur ce plateau. L'enjeu était alors significatif pour cette unité paysagère. . L'incidence globale est faible sur ce plateau, bien que trois points de vue montrent une incidence modérée. Il s'agit des PDV 2, 4 et 11 qui mettent en avant des rapports d'échelle favorables au paysage, mais l'occupation visuelle à l'horizon est importante, en raison de la proximité du point de vue avec le projet de la Haute Couture. De plus, la lisibilité du projet n'est pas très bonne depuis les PDV 2 et 4. Elle est meilleure depuis le PDV 11. . Les autres points de vue montrent des incidences faibles, en raison de rapports d'échelle favorables au paysage et d'une bonne lisibilité d'ensemble (PDV 12, 13, 14, 28, 31, 38, 41, 47 et 50) ou même nulles car le projet est masqué (PDV 16, 29, 34, 36, 40, 48 et 51).
Système de vallées sèches	Faible	. Le système de vallées sèches prend place au nord du site du projet de la Haute Couture, entre ce dernier et Airaines, autour de villages comme Dromesnil, Étrejust, Belloy-Saint-Léonard, etc. Six points de vue ont été réalisés depuis ces vallons secs. . Les PDV 23, 24 et 55 montrent une incidence faible sur le paysage car les rapports d'échelle sont favorables au vallon sec. Les PDV 40, 43 et 52 montrent une incidence nulle puisque les éoliennes du projet sont masquées.
INCIDENCES LOCALES		
Dromesnil	Signifiante	. Le PDV 24 montre une incidence significative du projet de la Haute Couture sur la silhouette urbaine du village de Dromesnil depuis l'entrée nord-ouest.
Bézencourt, Guibermesnil, Saint-Aubin-Rivière et Villers-Campsart	Modérée	. Plusieurs points de vues montrent une incidence visuelle modérée du projet de la Haute Couture sur les villages proches du site. Il s'agit des villages suivants : Bézencourt (PDV 15 et 61), Guibermesnil (PDV 11), Saint-Aubin-la-Rivière (PDV 33) et Villers-Campsart (PDV 2, 4, 59 et 60). Pour les PDV 2 et 4, la vue est proche et montre logiquement un projet avec une hauteur visuelle importante et une lisibilité moyenne due à une implantation hybride entre ligne régulière et masse homogène. Pour les PDV 59 et 60, il s'agit de vues en entrées qui montrent les éoliennes dans des rapports d'échelle favorables au bâti. Pour les PDV 11 et 33, l'incidence est modérée car les éoliennes du projet de la Haute Couture sont visibles dans le grand paysage, avec une hauteur visuelle modérée mais bien visible, avec une lisibilité moyenne pour le PDV 33. Les PDV 15 et 61 montrent une visibilité depuis le centre de Bézencourt ainsi que depuis l'église et le château.
Établissements humains proches	Faible	. De très nombreux villages des périmètres d'étude immédiat et rapproché ont été étudiés à l'aide d'au moins un photomontage. L'incidence visuelle du projet est alors toujours faible (PDV 1, 3, 12, 13, 14, 18, 19, 22, 23, 28, 31, 37, 38, 41 et 55) ou nulle (PDV 5, 6, 7, 8, 9, 10, 16, 17, 26, 27, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 40, 42, 43, 46, 48, 52 et 62).
INCIDENCES PATRIMONIALES		
Église de Villers-Campsart	Modérée	. Une intervisibilité a été étudiée entre l'église et le projet éolien de la Haute Couture (PDV 3). Il en ressort que depuis le parvis de l'église, une seule éolienne est visible (H6). Toutefois, elle reste très discrète et n'engendre pas d'incidence particulière. Une covisibilité depuis l'entrée nord-ouest par la D 110 n'est pas possible car le clocher n'est pas visible depuis cette entrée (PDV 2). Le PDV 59 montre une incidence visuelle faible car une covisibilité très latérale existe, dans des rapports d'échelle favorables au paysage. Le PDV 60 montre lui une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle favorables à l'église.
Patrimoine du périmètre immédiat	Faible	. Tous les monuments historiques du périmètre d'étude immédiat ont fait l'objet d'au moins un photomontage, à l'exception du château d'Avesnes-Chaussoy car le portail d'entrée se trouve en plein boisement. Le PDV 18 concerne les halles d'Hornoy-le-Bourg et l'incidence est très faible. Les PDV 38 et 39 montrent une incidence nulle entre l'église de Saint-Maulvis et le projet de la Haute Couture. L'incidence est également nulle pour les PDV 20 et 25 traitant les abords des châteaux de Selincourt et Dromesnil. Enfin, depuis les abords du château de Belloy-Saint-Léonard, l'incidence est faible (PDV 21).
Patrimoine du périmètre rapproché	Nulle	. Trois photomontages ont été réalisés depuis des monuments historiques du périmètre rapproché. Il n'y a jamais d'intervisibilité entre les monuments étudiés et le projet. Il s'agit de l'église d'Aumâtre (PDV 45), du château de Neuville-Coppegueule (PDV 49) et l'église de Camps-en-Amiénois (PDV 53).
INCIDENCES LIÉES AUX IMPACTS CUMULÉS		
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nulle	. Les éoliennes du projet apparaissent toujours détachées du contexte éolien (PDV 28, 33, 37 et 55), en avant du contexte éolien (PDV 4, 11, 12, 13 et 14), en arrière-plan (PDV 31, 38, 41, 47, 50, 51 et 56) ou bien masquées (PDV 5, 16, 29, 30, 34, 40, 48, 52). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.
Risque d'encerclement pour les villages du périmètre d'étude immédiat	Modérée	. L'étude d'encerclement théorique mettait en évidence un risque d'encerclement sur l'ensemble des villages étudiés. L'étude d'encerclement réel, basée sur des photomontages à 360° depuis les entrées/sorties principales des villages proches a montré une situation bien meilleure. La grande majorité des villages n'ont en réalité pas de risque d'effet d'encerclement selon les seuils d'alerte mis à jour par l'étude d'encerclement réel. Parmi les villages dont un risque d'encerclement existait selon les indicateurs, l'analyse qualitative a montré qu'une situation d'encerclement était bien réelle depuis les PDV 9, 12, 18 et 24 qui concernent donc une seule entrée/sortie des villages respectifs de Boisrault, Freneville, Lafresnoye et Selincourt, parmi les vingt-huit points de vue étudiés.

Échelle globale des niveaux d'incidence



■ *Ci-contre à gauche :*

• *Tableau de synthèse des incidences*

6 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE LA HAUTE COUTURE

L'étude des incidences du projet éolien de la Haute Couture a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur cinquante-huit points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Le périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet de la Haute Couture aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification est proposée dans le tableau de synthèse ci-contre.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Signifiante" à "Nulle". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les incidences va de "Nulle" à "Rédhibitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial. Les niveaux d'incidence sont même tous inférieurs aux niveaux des enjeux.

En premier lieu, l'incidence signifiante concerne l'entrée du village de Dromesnil (PDV 24). Les éoliennes du projet de la Haute Couture ont des rapports d'échelle limites avec le bâti mais favorables au paysage.

Ensuite, les incidences modérées concernent les villages de Bézencourt, Guibermesnil, Saint-Aubin-Rivière et Villers-Campsart (PDV 15, 11, 33, 2 et 4), l'encerclement éolien et l'église de Villers-Campsart. Les éoliennes du projet de la Haute Couture sont visibles depuis ces villages dans des rapports d'échelle favorables, mais avec une lisibilité moyenne. Les éoliennes du projet sont en covisibilité de superposition dans des rapports d'échelle favorables à l'église (PDV 60). Enfin, les études d'encerclement théorique et réel ont montré une incidence globale modérée puisque quatre points de vue sur vingt-huit ont montré un effet d'encerclement avéré.

Enfin, les incidences faibles portent sur six enjeux. Au niveau du paysage, il s'agit de l'unité paysagère du plateau de l'Amiénois, de la vallée du Liger et des vallées sèches entre le site du projet de la Haute Couture et Airaines. Au niveau du patrimoine, il s'agit de l'incidence sur l'église de Villers-Campsart et des autres monuments historiques du périmètre d'étude immédiat. Enfin, il s'agit également des incidences sur les autres villages proches du projet de la Haute Couture comme Arguel, Le Mazis, Hornoy-le-Bourg, etc. L'incidence du projet de la Haute Couture sur ces différents enjeux est faible car le projet est souvent visible, entièrement ou en partie, mais il est toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage, au patrimoine ou au village étudié.

Enfin les incidences sont nulles depuis la vallée de la Bresle, le patrimoine du périmètre d'étude rapproché et au niveau des effets cumulés avec le contexte éolien alentour car le projet, lorsqu'il est visible, l'est toujours de manière détachée de ce dernier. Aucun effet de brouillage n'est constaté avec les éoliennes proches du projet de la Haute Couture.

Conclusion

Le projet éolien de la Haute Couture se positionne sur un secteur de plateau ouvert et peu mouvementé qui correspond au plateau de l'Amiénois. Cette portion de plateau se trouve en rebord de la vallée du Liger, qui était l'enjeu majeur du projet de la Haute Couture. Les incidences visuelles du projet de la Haute Couture sur cette vallée sont faibles. En effet, le projet de la Haute Couture est plus en retrait de la vallée que celui de Rossignol, et il est souvent masqué depuis le fond de la vallée, à l'inverse de celui de Rossignol. Depuis les vues plus éloignées du fond de vallée, les éoliennes de la Haute Couture deviennent visibles, mais avec une hauteur visuelle plus réduite que celles du Rossignol. Toutefois, les éoliennes de la Haute Couture ont une lisibilité moindre et une occupation visuelle plus importante.

L'incidence la plus importante porte sur l'entrée de Dromesnil où les éoliennes du projet de la Haute Couture sont visibles en covisibilité de superposition avec la silhouette urbaine du village, dans des rapports d'échelle en situation d'équilibre avec le bâti.

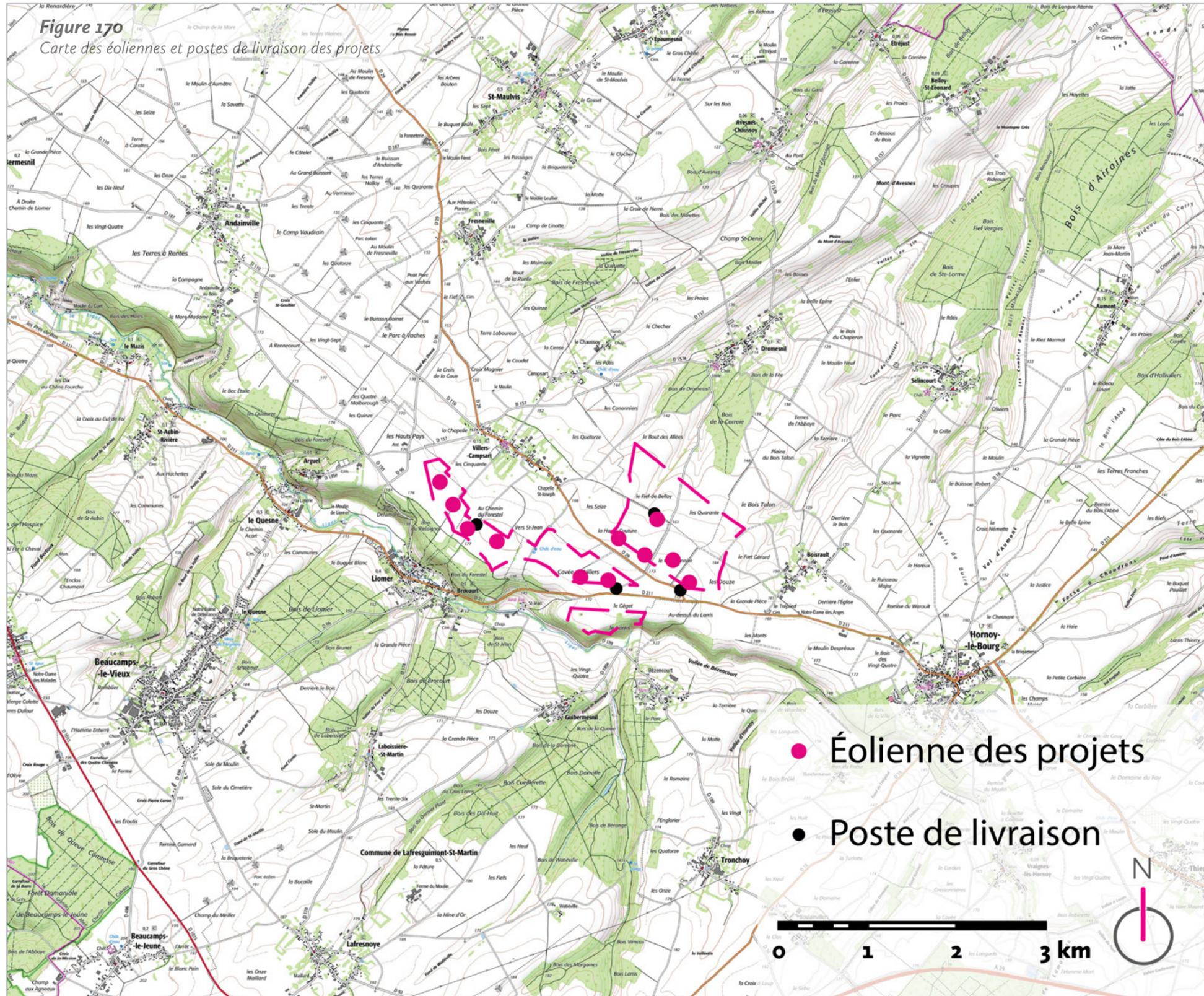
L'incidence sur le paysage est faible, particulièrement au regard de la présence éolienne déjà existante que vient conforter le projet. De plus, par un choix d'un petit gabarit d'éoliennes et d'une implantation en recul du rebord de la vallée du Liger, les incidences sur cette unité paysagère importante sont faibles. Au-delà de la question paysagère, c'est l'acceptation sociale du projet de la Haute Couture qui est en jeu.

Les incidences patrimoniales et touristiques sont faibles ou nuls.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls car le projet éolien de la Haute Couture sont toujours perçus de manière détachée du reste du contexte éolien, empêchant ainsi tout effet de brouillage.

TROISIÈME PARTIE

INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES & MESURES



Intégration des quatre postes de livraison.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 170 : carte des éoliennes et postes de livraison des projets.

(Source : Energie Team, IGN, Matutina)

- Figure 171 : PDL avec bardage bois.

(Source : Matutina)

1 - Réserve de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'un parc éolien, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil. Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol. Nous conseillons de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régaliée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

2 - Intégration des éléments connexes

Les éléments connexes à un parc éolien sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués :

- des pistes d'accès et aires de grutage,
- des postes électriques dits de livraison (PDL).

Pour les pistes d'accès, nous préconisons de réaliser leur revêtement en grave stabilisée issue de carrières régionales. Le substrat géologique calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site. Il est déconseillé d'utiliser des revêtements de sol à base de matériaux trop artificiels comme l'enrobé, ou présentant des teintes ne correspondant pas à celles du site comme le laitier, le broyat de terre cuite...

Quatre postes de livraison (PDL) sont prévus. Ils seront implantés au droit des chemins agricoles existants sur le site pour limiter la création de réseau viaire supplémentaire (fig. 170).

Les PDL sont des ouvrages standards en béton préfabriqué. Un PDL est un ouvrage technique dont il ne s'agit pas de nier ou de camoufler l'origine industrielle ni la fonction. Son intégration ne doit donc pas donner lieu à un pastiche de l'architecture vernaculaire locale comme c'est trop souvent le cas.

Situés autour des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront donc peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique.

Le choix de traitement du poste de livraison est un bardage bois qui s'intégrera à l'environnement agricole (fig. 171).

Les portes sont mises en peinture une tonalité en dessous du bois (tons bruns) pour jouer sur l'effet de profondeur de ces ouvertures.

Par ailleurs, dans le paysage "minimaliste" du plateau ouvert, nous déconseillons toute végétalisation autour du poste ou modelé de terrain de type merlon. L'ouvrage doit être posé sur le terrain naturel, sans artifices inutiles.

3 - Mesures d'accompagnement

Deux mesures d'accompagnement sont prévues pour les projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture, pour un budget total de 30 000 € HT.

La première mesure est une bourse aux plantes. Cette mesure est détaillée dans la double page suivante.

La seconde mesure est une mesure d'accompagnement qui consiste à ajouter des panneaux explicatifs des parcs éoliens depuis les abords des projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture, le long de chemins de promenade. Des tables d'orientation pourront être aménagées afin de sensibiliser les promeneurs au paysage autour d'eux depuis des sentiers de promenade autour du site des deux projets. Cette mesure pourra être réalisée sous réserve de faisabilité technique. Le budget de cette mesure est estimée à 15 000 € HT pour la pose de trois tables d'orientation et de l'aménagement autour de ces tables.

Figure 172
L'arbre et la maison : le choix de la bonne variété



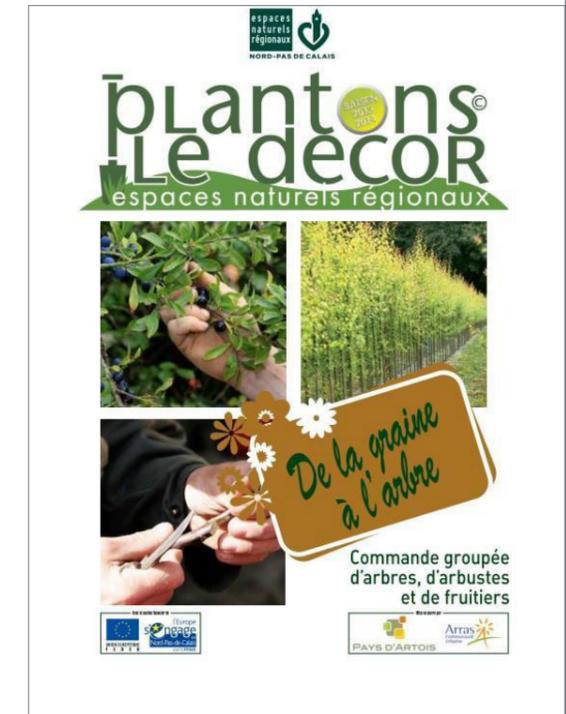
L'arbre fruitier : une échelle adaptée à la maison individuelle

Le conifère : une échelle inadaptée à la maison individuelle et des désagréments à moyen terme

Figure 174
Évolution de Villers-Campsart entre 1952 et 2017



Figure 173
Affiche de plantations d'arbres fruitiers



Une mesure d'accompagnement basée sur un projet végétal participatif, afin de redonner vie à la culture fruitière traditionnelle.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 172 : l'arbre et la maison : le choix de la bonne variété.

(Source : Matutina)

- Figure 173 : brochure de l'opération "plantons le décor" menée depuis plus de vingt ans en région Nord-Pas-de-Calais.

(Source : espace naturel régional - région NPDC)

- Figure 174 : évolution de Villers-Campsart entre 1952 et 2017.

(Source : remonterletemps)

Bourse aux plantes

Cette mesure est un projet végétal collaboratif avec la population des environs des projets, sous réserve de faisabilité locale.

Il s'agit de l'organisation d'une "Bourse aux arbres fruitiers", destinée en priorité aux habitants des communes d'Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin et Villers-Campsart. Elle pourra être étendue aux autres communes proches si le stock d'arbres n'est pas entièrement utilisé.

Expérimenté avec succès depuis une vingtaine d'années dans certaines régions ("Plantons le décor" dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple - fig. 173), le principe consiste à réaliser un achat groupé d'arbres fruitiers, en pépinières, par le pétitionnaire. Cette mesure est ainsi destinée directement aux habitants afin que chacun puisse planter un ou plusieurs arbres fruitiers dans son jardin, grâce au concours financier du pétitionnaire, et contribuer ainsi à entretenir ou restaurer la ceinture jardinée et fruitière autour des villages, des hameaux et des fermes isolées, renvoyant ainsi à l'image antérieure du territoire qui accueillait des vergers aux pourtours des villages.

Ainsi l'évolution entre 1952 et 2017 de Villers-Campsart (fig. 174) montre la ceinture des jardins en « lames de parquets » à l'arrière des habitations. Autour du village, des zones de vergers sont situées entre le village et les champs ouverts. Cette ceinture de jardins et de pré-vergers, où les fruitiers étaient très présents, fonctionnait comme un espace-tampon entre la plaine ouverte et l'habitat.

Ces grands jardins (nommés « courtills » dans certaines régions), apportaient ainsi de nombreuses aménités aux habitants :

- espaces de vie agréables, plus intimes, variant au gré des saisons, offrant une protection contre les vents, la chaleur estivale (ombrage), facilitant la percolation des eaux pluviales ;
- production de fruits ;

- gîtes pour les oiseaux et petits animaux : contact avec la biodiversité, lien plus présent avec la nature ;

- du point de vue du grand paysage : la ceinture jardinée offrait des couleurs variant au gré des saisons, notamment grâce aux floraisons de printemps, spectaculaires avec ces espèces fruitières appartenant au cortège des Rosacées.

Objectifs de la mesure

- la plantation de fruitiers permet la meilleure constitution d'un espace de vie personnel, vis-à-vis du jardin « banalisé » avec une simple pelouse et des végétaux horticoles courants ;

- meilleure intégration du bâti contemporain dans le paysage grâce à ce filtre végétal ;

- apport des aménités citées plus haut : services écologiques (protection végétale, contact plus direct avec la biodiversité, production fruitière...) pour les habitants ;

- accroissement des qualités de la biodiversité par influence positive sur les oiseaux et les chiroptères ;

- aspect esthétique avec la reconstitution de la ceinture jardinée et fruitière autour du village. Les parcelles jardinées, en arrière des maisons, forment en effet une zone-tampon entre l'espace bâti urbain et la plaine cultivée, où se trouvent les éoliennes.

Cette action a également pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes, en formes traditionnelles haute-tige. Cette mesure d'accompagnement aura également une influence positive pour la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien.

Enfin, la fourniture de ces végétaux souhaite favoriser les productions locales, leurs compétences et par conséquent la

démarche d'approvisionnement en circuit-court. Ainsi, il est conseillé de se fournir auprès d'une pépinière à proximité du site des projets.

Chiffrage de la mesure

Le chiffrage de cette mesure a été estimé à 15 000 € HT. Il comprend la fourniture des produits horticoles (arbres fruitiers) de tuteurs et de colliers de serrage. La mesure se base sur la fourniture de 400 plants de fruitiers d'essences locales (type : tiges force 10/12 en racines nues), la plantation et l'entretien étant à la charge des bénéficiaires.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE ERC

Figure 175
Synthèse des mesures et des incidences résiduelles

ENJEUX CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'INCIDENCE POTENTIELLE	INCIDENCES DE ROSSIGNOL AVANT MESURE	INCIDENCES DE LA HAUTE COUTURE AVANT MESURE	DÉTAIL DES MESURES E : évitement R : réduction A : accompagnement	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR ROSSIGNOL	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR LA HAUTE COUTURE
Paysage	Incidence sur la vallée du Liger	Modérée	Faible	E1 : par leur retrait à la vallée et leurs choix d'un petit gabarit d'éoliennes, les projets évitent tout effet de surplomb sur la vallée du Liger.	Modérée	Faible
	Incidence sur la vallée de la Bresle	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur le plateau de l'Amiénois	Faible	Faible		Faible	Faible
	Incidence sur les vallons secs	Faible	Faible		Faible	Faible
Villages proches	Incidence sur Andainville	Nulle à faible	Nulle à faible	E2 : pour les mêmes raisons, les projets évitent tout effet de surplomb sur les villages proches du site.	Nulle à faible	Nulle à faible
	Incidence sur Arguel	Faible	Nulle		Faible	Nulle
	Incidence sur Aumont	Faible	Faible		Faible	Faible
	Incidence sur Avesnes-Chaussoy	Nulle à faible	Faible		Nulle à faible	Faible
	Incidence sur Beaucamps-le-Jeune	Faible	Faible	E3 : les projets évitent toute visibilité depuis la vallée de la Bresle.	Faible	Faible
	Incidence sur Beaucamps-le-Vieux	Modérée	Nulle à faible		Modérée	Nulle à faible
	Incidence sur Belloy-Saint-Léonard	Nulle	Faible		Nulle	Faible
	Incidence sur Bézencourt	Faible	Modérée		Faible	Modérée
	Incidence sur Boisrault	Nulle	Très faible	E4 : les projets évitent tout effet de brouillage avec le contexte éolien alentour	Nulle	Très faible
	Incidence sur Dromesnil	Faible	Signifiante		Faible	Signifiante
	Incidence sur Étréjust	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur Fresneville	Nulle à faible	Nulle à faible		Nulle à faible	Nulle à faible
	Incidence sur Guibermesnil	Modérée	Modérée	R1 : par leur retrait à la vallée et leur choix d'un petit gabarit d'éoliennes, les projets réduisent l'incidence visuelle depuis les villages de la vallée du Liger.	Modérée	Modérée
	Incidence sur Hornoy-le-Bourg	Nulle à faible	Nulle à faible		Nulle à faible	Nulle à faible
	Incidence sur Lafresguimont-Saint-Martin	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur Le Quesne	Faible	Nulle		Faible	Nulle
	Incidence sur Le Mazis	Nulle	Nulle	R2 : par le choix de sites ouverts, déjà occupés par l'éolien et par leur dimension raisonnée, les projets réduisent leur incidence sur le paysage de plateau où les rapports d'échelle sont toujours favorables.	Nulle	Nulle
	Incidence sur Liomer	Très signifiante	Nulle		Très signifiante	Nulle
	Incidence sur Saint-Aubin-la-Rivière	Modérée	Modérée		Modérée	Modérée
	Incidence sur Saint-Maulvis	Nulle à très faible	Nulle		Nulle à très faible	Nulle
Incidence sur Selincourt	Nulle	Nulle	R3 : les projets, pour les mêmes raisons de contention et d'implantation, réduisent également leurs incidences depuis les axes routiers.	Nulle	Nulle	
Incidence sur Tronchoy	Nulle à faible	Faible		Nulle à faible	Faible	
Incidence sur Villers-Campsart	Modérée	Modérée		Modérée	Modérée	
Incidence sur l'église de Villers-Campsart	Nulle	Faible		Nulle	Faible	
Patrimoine protégé	Incidence sur le château de Dromesnil	Nulle	Nulle	A1 : mise en place d'une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT. A2 : la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT.	Nulle	Nulle
	Incidence sur le château de Selincourt	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur les halles d'Hornoy-le-Bourg	Nulle	Très faible		Nulle	Très faible
	Incidence sur le château d'Avesnes-Chaussoy	Nulle	Faible		Nulle	Faible
	Incidence sur le château de Belloy-Saint-Léonard	Nulle	Faible		Nulle	Faible
	Incidence sur l'église de Saint-Maulvis	Nulle à très faible	Nulle		Nulle à très faible	Nulle
	Incidence sur le château de Neuville-Coppegueule	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur l'église de Camps-en-Amiénois	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur l'église d'Aumâtre	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle

Les projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture s'inscrivent sur le plateau de l'Amiénois, dans un secteur rural entouré de quatre villes de moyenne importance (Airaines, Poix-de-Picardie, Blangy-sur-Bresle et Aumale).

Le territoire étudié se caractérise également par le rapport entre le plateau ouvert de l'Amiénois, où prennent place les sites des projets, et la vallée du Liger, à proximité immédiate des sites. Un système particulier de vallons secs s'étend du nord des sites des projets à Airaines, abritant de nombreux villages plusieurs châteaux protégés.

Depuis ces dernières décennies, extension parcellaire et simplification ont engendré la disparition de structures plus diversifiées (auréoles bocagères, vergers) qui ne subsistent plus qu'à l'état de reliquats. L'apparition du développement éolien depuis ces quinze dernières années est venu apporter une nouvelle transformation du paysage.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

Un raisonnement en variantes a été mené sur les possibilités d'implantation et celle qui a été retenue est constituée de onze éoliennes.

La réalisation de quarante-huit photomontages représentatifs a permis de réaliser l'évaluation des impacts paysagers.

C'est selon le principe *Éviter - Réduire - Accompagner* que le projet est ici évalué en synthèse finale.

ÉVITEMENT

- . Par leur retrait à la vallée et son leurs d'un petit gabarit d'éoliennes, les projets évitent tout effet de surplomb sur la vallée du Liger (E1) ;
- . Pour les mêmes raisons, les projets évitent tout effet de surplomb sur les villages proches du site (E2);
- . Les projets évitent toute visibilité depuis la vallée de la Bresle (E3);
- . Les projets évitent tout effet de brouillage avec le contexte éolien alentour (E4).

RÉDUCTION

- . Par leur retrait à la vallée et leur choix d'un petit gabarit d'éoliennes (137 m d'éoliennes en bout de pale), les projets réduisent l'incidence visuelle depuis les villages de la vallée du Liger d'où on aperçoit les éoliennes (R1);
- . Par le choix de sites ouverts, déjà occupés par l'éolien et par leur dimension raisonnée, les projets réduisent leur incidence sur le paysage de plateau où les rapports d'échelle sont toujours favorables (R2);
- . Enfin les projets, pour les mêmes raisons de contention et d'implantation, réduisent également leurs incidences depuis les axes routiers (R3).

ACCOMPAGNEMENT

Ventelys, développeur des projets éoliens du Rossignol et de la Haute Couture, envisage de réaliser une action de valorisation du paysage et du patrimoine.

Au regard des enjeux du paysage dont les projets éoliens ont tenu compte ci-dessus au travers des mesures d'évitement et de réduction des impacts, il n'est en réalité pas possible de parler de compensation au sens strict du terme. En effet, l'éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans sa dynamique historique. L'idée "d'accompagnement" plutôt que de "compensation" manifeste la conscience du développeur qu'il a d'intervenir dans une dimension

d'aménagement et de transformation du territoire.

À ce titre, ces mesures d'accompagnement viennent s'inscrire dans une mise en valeur des lieux où prend place le projet. Elle symbolise une forme de "contrat social" où le développeur envisage l'implantation éolienne comme une action de valorisation du territoire, en premier lieu au profit de ses habitants. Ces mesures, d'un budget total de 30 000€ HT, sont au nombre de deux :

- une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT, en priorité pour les trois communes proches du site des projets (Villers-Campsart, Hornoy-le-Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin), mais qui pourra être étendue à d'autres communes proches (A1).

- la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT (A2).

BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

Bibliographie :

- . Corbin, Alain, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
- . Duby, Georges (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
- . Mazas, Alain - Freytet, Alain, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
- . Lenclos, Dominique & Jean-Philippe, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
- . Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident Médiéval*, Paris, Flammarion, reed. 2008

Atlas régionaux , documents cadres :

- . Atlas des Paysages de l'Oise, DIREN Picardie et DDE Oise, réal. Atelier 15, 2005
- . Atlas des Paysages de la Somme, réal. Izembart & Le Boudec, DIREN Picardie, 2006
- . Atlas des Paysages de la Haute-Normandie, CRHN et DREAL HN, 2011
- . Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016.
- . Schéma régional éolien de Haute-Normandie, région Haute-Normandie et DREAL Haute-Normandie, 2011 (abrogé)
- . Schéma régional éolien de Picardie, région Picardie et DREAL Picardie, 2012 (abrogé)

Webographie / accès aux bases de données (BD) :

- . Delcampe - www.delcampe.org
- . DREAL Hauts-de-France - www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- . Delcampe - www.delcampe.org
- . Géoportail - www.geoportail.fr
- . IGN - www.ign.fr (BD Alti)
- . INSEE - www.insee.fr
- . Ministère de l'agriculture - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire> (BD Agreste)
- . Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée)
- . Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)
- . Office de tourisme de l'Oise - www.oisetourisme.com
- . Office de tourisme de la Somme - www.somme-tourisme.com
- . SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)
- . Wikipédia

ANNEXES

COMPÉTENCES DES INTERVENANTS



Directeur d'études et dirigeant

Julien LECOMTE, 47 ans, paysagiste-concepteur, médiateur

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure du Paysage de

Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 20 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis une quinzaine d'années.

Il est aussi médiateur-facilitateur, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE - ICP).

Il est également intervenant pédagogique à l'Université de Paris-Ouest Nanterre au sein du département de Géographie-Aménagement et à l'IUT de Rambouillet au sein l'une licence professionnelle en paysagisme.



Photographe professionnel, graphiste et dessinateur CAO

Collaborateur externe de Matutina

Georges GONON-GUILLERMAS, 54 ans

Georges a d'abord travaillé pendant 15 ans en bureau d'études d'ingénierie en tant que dessinateur industriel, parcours au cours duquel il a reçu une solide expérience en CAO-DAO.

Il s'est ensuite réorienté professionnellement vers les métiers de l'image et du graphisme. Il a été maquettiste dans plusieurs grandes agences de communication. Il est également photographe professionnel.

Il assiste l'équipe de Matutina pour des missions de photographie de terrain, de conception graphique et de CAO.



Responsable des études

Baptiste DUHAMEL, 28 ans, géographe et urbaniste

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étendue de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de

Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est responsable des études.

Baptiste assure la coordination de la production, adjointe du travail de terrain, de la cartographie et de la rédaction des rapports.

Il est également télépilote du drone.

